

20

Rapport de gestion

24

Minimise risks. Maximise exports.

Table des matières

Chiffres-clés	3
Préambule	6
Rapport annuel	10
Exercice 2024	10
Gestion de risque et pratique de couverture	20
Comparaison pluriannuelle	26
Sur le terrain	34
Développement durable	40
Gouvernance d'entreprise	41
Organisation et personnel	41
Rémunérations	48
Rapport financier	50
Comptes annuels	54
Compte de résultat	54
Bilan	55
Tableau des flux de trésorerie	56
Preuve d'autofinancement	57
Comptes par rubrique	58
Annexe aux comptes annuels	60
Principes d'inscription au bilan et d'évaluation	60
Commentaires sur les comptes annuels	64
État du capital	71
Divers	72
Rapport de révision	73

Chiffres-clés

Nouvel engagement

1 765 CHF mio.

Résultat de l'activité
d'assurance

95 CHF mio.

Part des clients PME

82%

Charges des sinistres

15 CHF mio.

Autofinancement

20 CHF mio.

d'excédent de couverture dans le calcul
d'autofinancement.

Engagement par industries

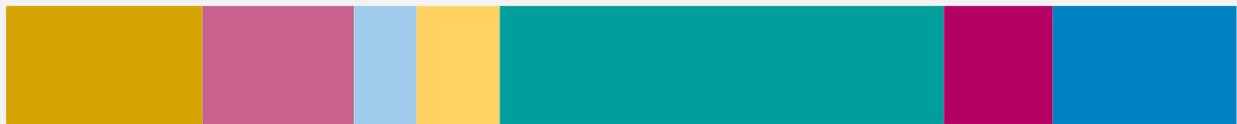
État au 31 décembre



- Métallurgie
- Électronique
- Production & distribution d'électricité
- Matériel & technologie ferroviaires
- Chimie & produits pharmaceutiques
- Services d'ingénierie
- Construction de machines
- Autres branches

Engagement par catégories de risque pays de l'OCDE (CRP)

État au 31 décembre



- CRP 0
- CRP 2
- CRP 4
- CRP 6
- CRP 1
- CRP 3
- CRP 5
- CRP 7

Engagement **CHF mio.**

8210

Engagement d'assurance en CHF mio.	31.12.2024	31.12.2023
Plafond d'engagement	14 000	14 000
Engagement de l'assurance	9 865	9 674
Niveau d'exposition en CHF mio.	31.12.2024	31.12.2023
Engagement: polices d'assurance (PA)	8 210	7 892
Accords de principe (AP)	1 655	1 782
Exposition	9 865	9 674
Nouvelle exposition en CHF mio.	2024	2023
Nouvel engagement: polices d'assurance (PA)	1 765	2 641
Accords de principe (AP)	969	1 791
Bilan en CHF mio.	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités et placements	3 349	3 252
Créances résultant de sinistres et de restructurations	131	149
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	67	86
État des primes non acquises et provisions	584	654
Capital	2 991	2 892
Compte de résultat en CHF mio.	2024	2023
Primes acquises	90	171
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	4	18
Charges des sinistres	-15	-222
Résultat de rééchelonnement	26	27
Résultat de l'activité d'assurance	105	-8
Charges de personnel	-17	-17
Autres charges d'exploitation incl. amortissements	-14	-13
Résultat financier	2	11
Autres produits	3	7
Résultat d'exploitation	79	-20
Intérêts créditeurs sur placements	20	34
Résultat d'entreprise (RE)	99	13
Collaborateurs		
Nombre	88	86
Équivalents temps plein	82,0	79,8
Nombre d'équivalents temps plein en moyenne annuelle	80,9	79,4

Préambule

«Nous sommes heureux de pouvoir continuer à accompagner activement les entreprises suisses dans leurs opérations d'exportation.»



Barbara Hayoz (présidente du conseil d'administration) et Peter Gisler (directeur)

Les perspectives économiques pour 2025 demeurent modérées.

La croissance économique mondiale s'est stabilisée à un niveau modeste en 2024 et les perspectives pour 2025 demeurent modérées. Il n'y a certes pas eu de défauts de paiement souverains en 2024, mais la situation financière de nombreux pays en développement et émergents est tendue compte tenu de l'augmentation de la charge de la dette, des perturbations à l'échelle mondiale et de l'accès incertain aux marchés financiers internationaux.

Conséquences des aspects géopolitiques

Avec la poursuite de la guerre en Ukraine et des conflits au Proche-Orient, les risques géopolitiques restent au centre des préoccupations et induisent une incertitude accrue en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement, les prix des matières premières, les mesures de sanction, etc. L'année 2024 a été riche en défis et marquée par des bouleversements politiques et économiques. Il est impressionnant de voir la flexibilité avec laquelle les entreprises en Suisse ont géré ces bouleversements ainsi que les solutions qu'elles ont trouvées.

Les risques géopolitiques restent au centre des préoccupations et induisent une incertitude accrue.

Une incertitude croissante et des risques accrus exposent toujours les exportateurs suisses à des défis concrets: qu'il s'agisse de la disponibilité et des coûts des matières premières, des interruptions potentielles de la chaîne d'approvisionnement, de l'orientation stratégique vers certains marchés ou d'un risque de non-paiement élevé dans les pays en développement et émergents.

De nouvelles opportunités se présentent cependant pour les entreprises innovantes et capables de s'adapter. La SERV aide les exportateurs suisses à se protéger contre les risques et incertitudes accrus sur leurs marchés d'exportation. Pour la SERV, une incertitude plus grande signifie potentiellement une demande plus forte pour ses produits d'assurance, mais aussi un potentiel de sinistres plus élevé.

Durant l'exercice écoulé, la SERV a enregistré des charges de sinistres exceptionnellement basses.

Développement 2024

La SERV a clôturé l'exercice 2024 sur un résultat d'entreprise positif de CHF 98,9 mio. (2023: CHF 13,4 mio.). La nouvelle exposition s'inscrit en baisse par rapport à l'année précédente et s'établit à CHF 2,733 mia. (2023: CHF 4,432 mia.), car la SERV a assuré moins de grands projets. Le nombre d'accords de principe (AP) nouvellement émis a progressé, passant de 129 l'exercice précédent à 145, mais l'exposition a baissé de CHF 1,791 mia. à CHF 968,6 mio. Pour l'exercice écoulé, la SERV présente des charges des sinistres exceptionnellement basses de CHF 15,5 mio. (2023: CHF 222,3 mio.).

Le résultat de l'entreprise n'est donc que partiellement imputable aux primes acquises. L'autre partie résulte de positions sur lesquelles nous ne pouvons pas directement influencer, telles que les charges des sinistres ou les opérations de recouvrement réussies. Les taux d'intérêt en baisse ont eu une influence sur les intérêts créditeurs des placements financiers auprès de la Trésorerie fédérale. Des intérêts créditeurs de CHF 19,6 mio. ont donc été enregistrés en 2024 (2023: CHF 33,5 mio.).



«Il est impressionnant de voir la flexibilité avec laquelle les entreprises suisses ont géré les défis et bouleversements rencontrés en 2024 ainsi que les solutions qu'elles ont trouvées.»

Barbara Hayoz

Présidente du conseil d'administration

Le Conseil fédéral a élu Luca Albertoni (au 1^{er} juillet 2024) et Ruedi Noser (au 1^{er} janvier 2024) en tant que nouveaux membres du conseil d'administration. Avec leurs connaissances spécifiques, ils renforcent l'organe de direction suprême.

Sujets internationaux 2024

L'année dernière, la SERV a renforcé le dialogue avec les décideurs politiques, les associations, les représentants de la société civile, les entreprises et les organisations internationales. La collaboration avec les partenaires de la «Team Switzerland Infrastructure» a été poursuivie. En outre, la SERV a participé à différents voyages de délégations économiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) dans des marchés d'exportation importants.

La SERV a continué de faire évoluer son rôle vers celui de «Facilitateur commercial» et permet ainsi aux entreprises d'accéder à des projets d'infrastructure.

Accès aux projets d'infrastructure internationaux

Nous avons poursuivi la transition vers un rôle de «Facilitateur commercial» en 2024. La SERV renforce ainsi notamment l'industrie d'exportation suisse et permet aux entreprises d'accéder aux projets d'infrastructure. Entre-temps, 13 entreprises générales étrangères ont ouvert une succursale en Suisse grâce à la possibilité d'une assurance de la SERV et sont en contact avec des entreprises suisses pour acheter leurs services ou leurs biens. Durant l'exercice écoulé, 13 exportateurs ont par exemple pu participer en tant que sous-traitants, grâce à l'assurance de la SERV, à un projet de construction de routes par des entreprises générales en Angola, avec une valeur de commande de CHF 41 mio.

L'optimisation du soutien des PME et une expérience client améliorée par un nouveau portail clients constituent les priorités stratégiques 2025.

Priorités stratégiques 2025

La SERV joue un rôle crucial pour renforcer davantage nos sociétés exportatrices et assurer leur avenir. Les quelque 90 collaborateurs de la SERV œuvrent quotidiennement à la création de conditions cadres optimales pour une économie exportatrice solide et compétitive, ce qui contribue également au bien de la société. Il est par conséquent crucial que nous réagissions à temps et de façon adéquate aux changements, en collaboration avec les décideurs politiques, le secteur privé, les associations et les autorités. Nous allons donc continuer à faire avancer la réforme urgente et nécessaire des bases légales de la SERV.

Pour mettre en œuvre des ressources limitées de façon ciblée, le conseil d'administration a établi les priorités stratégiques pour 2025: l'optimisation du soutien aux PME, l'introduction d'un nouveau portail clients ainsi que l'amélioration continue de l'efficacité et de la productivité. Ces points clés seront notre boussole dans notre travail quotidien.

Dans la mesure de ses possibilités, la SERV met en œuvre une stratégie d'entreprise durable.

Le changement climatique provoque des réactions dans le monde entier et de nombreux États, dont la Suisse, s'engagent à prendre des mesures visant à réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre. En ce qui concerne l'environnement et le climat, le Conseil fédéral attend de la SERV pour la période stratégique (de 2024 à 2027) qu'elle mette en place une stratégie d'entreprise durable, dans la mesure de ses possibilités, et qu'elle soutienne la décarbonisation et la transition vers une économie verte.

En tant qu'organisation de droit public de la Confédération, la SERV respecte les normes de politique extérieure et les normes climatiques de la Suisse et tient compte, entre autres, des directives pertinentes de l'OCDE. Les décisions politiques qui y sont liées ainsi que le changement climatique en lui-même ont des répercussions sur les activités commerciales de la SERV. La SERV est consciente de l'importance de cette question et profite de toutes les possibilités pour soutenir encore davantage les projets verts répondant aux intérêts et à la demande des entreprises exportatrices suisses.



«La SERV travaille quotidiennement afin de créer des conditions cadres optimales pour une économie exportatrice solide et compétitive, ce qui contribue aussi au bien de la société.»

Peter Gisler
Directeur

Nous remercions nos clientes et clients pour la confiance dont ils font preuve à l'égard de la SERV et de ses collaborateurs et collaboratrices ainsi que pour les nombreuses discussions constructives, qui nous ont toujours donné de précieuses impulsions pour le développement de la SERV. Nous sommes heureux de pouvoir continuer à vous accompagner activement dans vos opérations d'exportation.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hayoz', written in a cursive style.

Barbara Hayoz
Présidente du conseil
d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gisler', written in a cursive style.

Peter Gisler
Directeur

Exercice 2024

Le nombre de couvertures établies par la SERV est demeuré stable, tandis que le volume a nettement reculé. C'est au Vietnam, au Turkménistan et en Arabie saoudite que la SERV a assuré les plus grandes opérations d'exportation.

Recettes de primes
en CHF mio.

78,9

Nouvel engagement
en CHF mia.

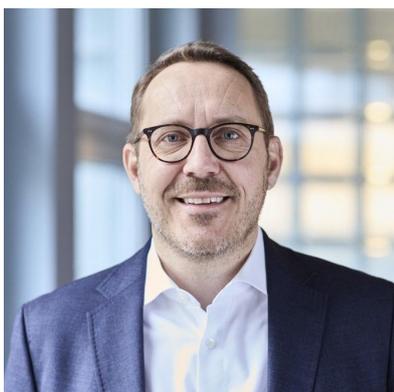
1,8

Durant l'exercice 2024, la SERV a émis de nouvelles polices d'assurance destinées aux exportateurs suisses pour un montant de CHF 1,765 mia. La part des PME parmi la clientèle de la SERV a augmenté et représente désormais 82 pour cent.

Le nouvel engagement, d'une valeur de CHF 1,765 mia., est nettement inférieur par rapport à l'exercice précédent (CHF 2,641 mia.). La majeure partie est issue de la région Europe de l'Est & Asie centrale, suivie par les zones Proche-Orient & Afrique du Nord et Asie de l'Est & Pacifique. Le nouvel engagement le plus important pour la SERV a eu lieu dans le cadre d'un projet dans le secteur de l'énergie au Vietnam. Le Turkménistan (secteur de l'énergie), l'Arabie saoudite (secteur ferroviaire), les Émirats arabes unis, la Lituanie, l'Allemagne et l'Angola ont constitué d'autres pays avec de nouveaux engagements de plus de CHF 100 mio.

Comme observé historiquement, les chiffres concernant les engagements ont été fortement déterminés par quelques grands projets. Les dix plus grandes opérations représentent près de 70 pour cent du nouvel engagement. Comme l'exercice durant précédent, la SERV a soutenu en 2024 divers projets d'infrastructure dans le secteur ferroviaire et le secteur de l'énergie. Pour le financement de grands projets, la SERV apporte souvent son soutien par le biais d'assurances de crédit acheteur.

Les recettes de primes d'un montant de CHF 78,9 mio. se situent au niveau de la moyenne pluriannuelle en dépit de la situation économique morose. Le résultat de l'activité d'assurance de l'exercice 2024, d'un montant de CHF 94,7 mio., comprend des intérêts créditeurs résultant de rééchelonnements qui ne se montent plus qu'à CHF 4,4 mio., alors qu'ils s'élevaient encore à CHF 17,6 mio. l'an passé. Les charges des sinistres ont été exceptionnellement faibles, totalisant CHF 15,5 mio.



«Notre initiative auprès des banques régionales nous a permis de former leurs conseillers à la clientèle entreprises et de soutenir ainsi de nouvelles entreprises issues de PME avec nos solutions d'assurance.»

Lars Ponterlitschek
Chief Insurance Officer

Le domaine de l'acquisition s'est principalement consacré à la stratégie Pathfinding et à l'initiative auprès des banques régionales.

Points clés de l'acquisition

En 2024, la SERV a concentré ses efforts de prospection sur deux thématiques: la poursuite de la stratégie Pathfinding et la mise en œuvre de l'initiative auprès des banques régionales, dans le cadre de laquelle la SERV souhaite également attirer systématiquement l'attention des banques actives au niveau régional sur son offre.

La stratégie Pathfinding vise à offrir aux PME suisses un meilleur accès aux grands projets internationaux, avant tout dans le secteur des infrastructures. Grâce à un travail actif sur les marchés des acheteurs, nous mettons en contact des exportateurs suisses avec des entreprises générales internationales.

En collaboration avec le SECO, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem, Swissrail et suisse.ing, la SERV constitue la Team Switzerland Infrastructure, qui fait la promotion des compétences de l'industrie suisse pour les projets d'infrastructure internationaux sur les marchés des acheteurs d'une part, et des possibilités de financement attrayantes avec une couverture de la SERV d'autre part.

La SERV a participé aux activités communes suivantes de la Team Switzerland Infrastructure: plusieurs voyages de délégations économiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) en Arabie saoudite, en Chine et aux États-Unis, une mission d'information en Inde et un forum sur les infrastructures au Brésil.

La mise en œuvre de «l'initiative auprès des banques régionales» s'est poursuivie l'année dernière. Dans l'écosystème du financement d'exportations, les banques constituent un multiplicateur important permettant de mettre en contact les exportateurs avec la SERV. Par le biais de formations ciblées des conseillers à la clientèle entreprises des banques suisses, les produits et solutions de la SERV ont pu gagner en notoriété auprès des PME.

Évolution des chiffres en matière de demandes et de nouvelle exposition

La valeur des demandes approuvées reste stable, mais leur nombre est inférieur à la moyenne.

En 2024, la SERV a approuvé 578 nouvelles demandes, dont 433 polices d'assurance (PA) et 145 accords de principe (AP). Le volume des 578 demandes se situe au niveau de celle de l'exercice précédent, mais toujours en-dessous des chiffres atteints précédemment.

Le recul doit être considéré dans le contexte de la situation toujours tendue de l'industrie technologique suisse (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux ainsi que les secteurs technologiques liés). Durant les neuf premiers mois de l'année 2024, Swissmem a fait état de chiffres d'affaires réduits ainsi que d'un recul des exportations de biens et des commandes reçues.

La nouvelle exposition a nettement baissé, passant de CHF 4,432 mia. à CHF 2,733 mia., car la SERV a assuré moins de grands projets. L'ampleur des engagements d'assurance pris a comme d'habitude varié dans une large fourchette. Les montants ont oscillé entre CHF 41 000 pour une garantie de «Bonds» et CHF 269,0 mio. dans le cadre d'une assurance de crédit acheteur. Comme à l'accoutumée, la SERV a avant tout assuré des opérations pour des PME suisses.

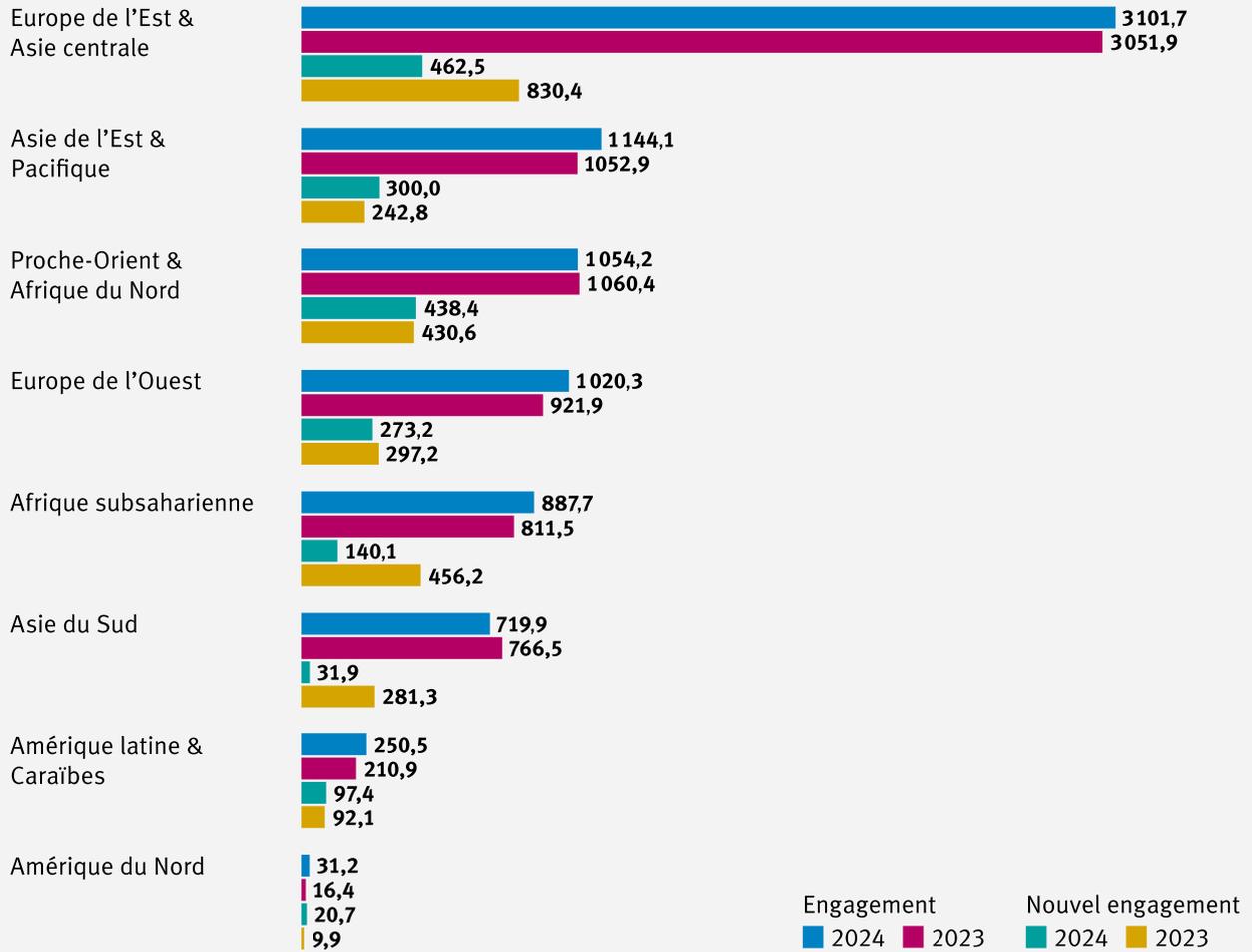
Les produits ayant rencontré le plus de succès sont l'assurance de crédit fournisseur et la garantie de «Bonds».

Le volume des AP nouvellement établis a fortement reculé. La tendance constatée les années précédentes d'une demande accrue d'assurances de crédit acheteur avec des durées de crédit longues ne s'est pas poursuivie: seulement 39 polices ont été émises. Les produits rencontrant le plus de succès sont traditionnellement l'assurance de crédit fournisseur et la garantie de «Bonds». En ce qui concerne la nouvelle exposition, elle se composait à hauteur de 80 pour cent d'opérations de crédit présentant des durées de plus de deux ans.

Pour les PME, les produits de liquidités revêtent une importance particulière. Cela comprend l'assurance de crédit de fabrication et les garanties de «Bonds». Le nombre d'assurances de crédit de fabrication établies a reculé de 56 à 42 en 2024. Le nombre de garanties de «Bonds» émises a augmenté de 159 à 174.

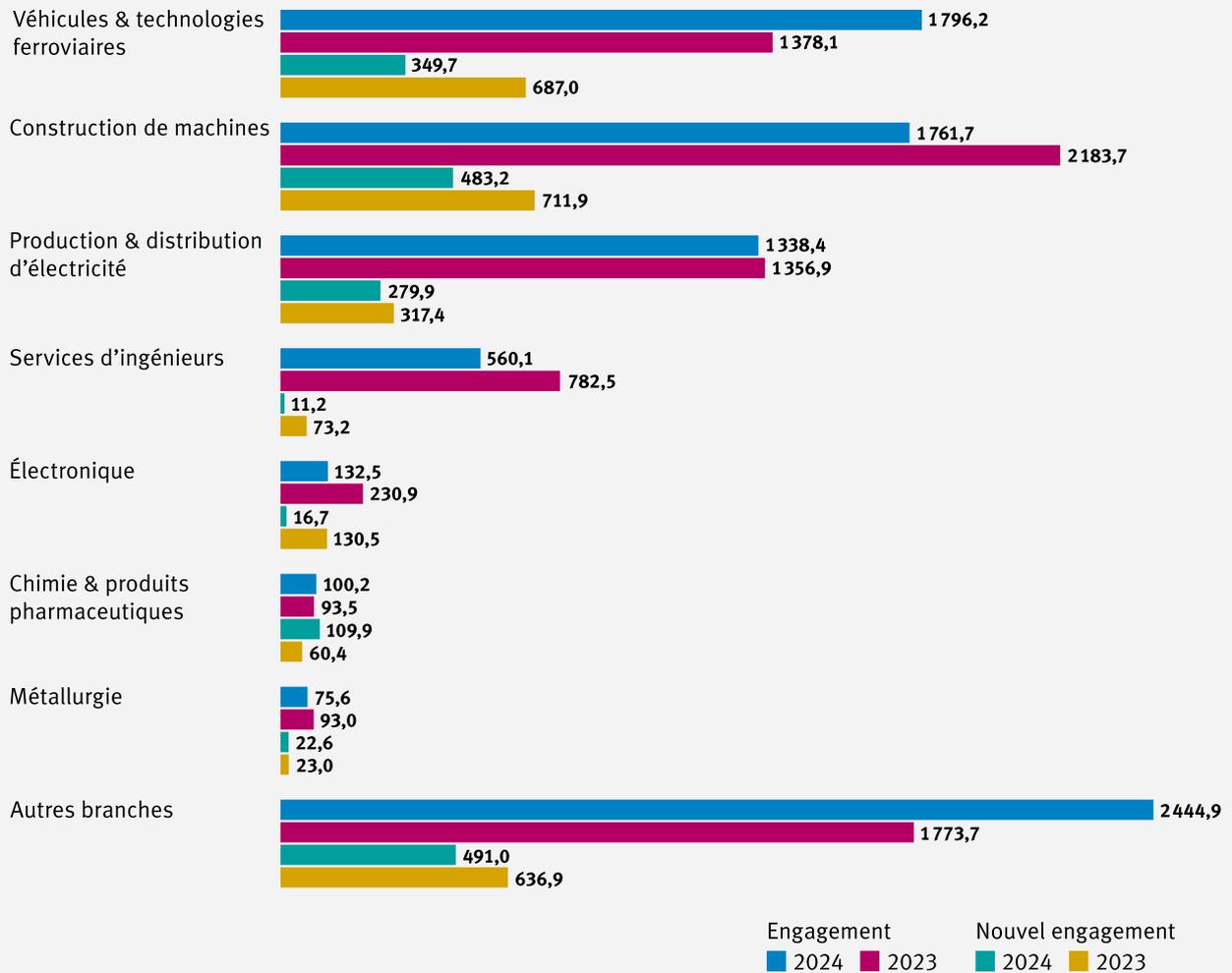
Engagement et nouvel engagement par régions

en CHF mio., état au 31 décembre



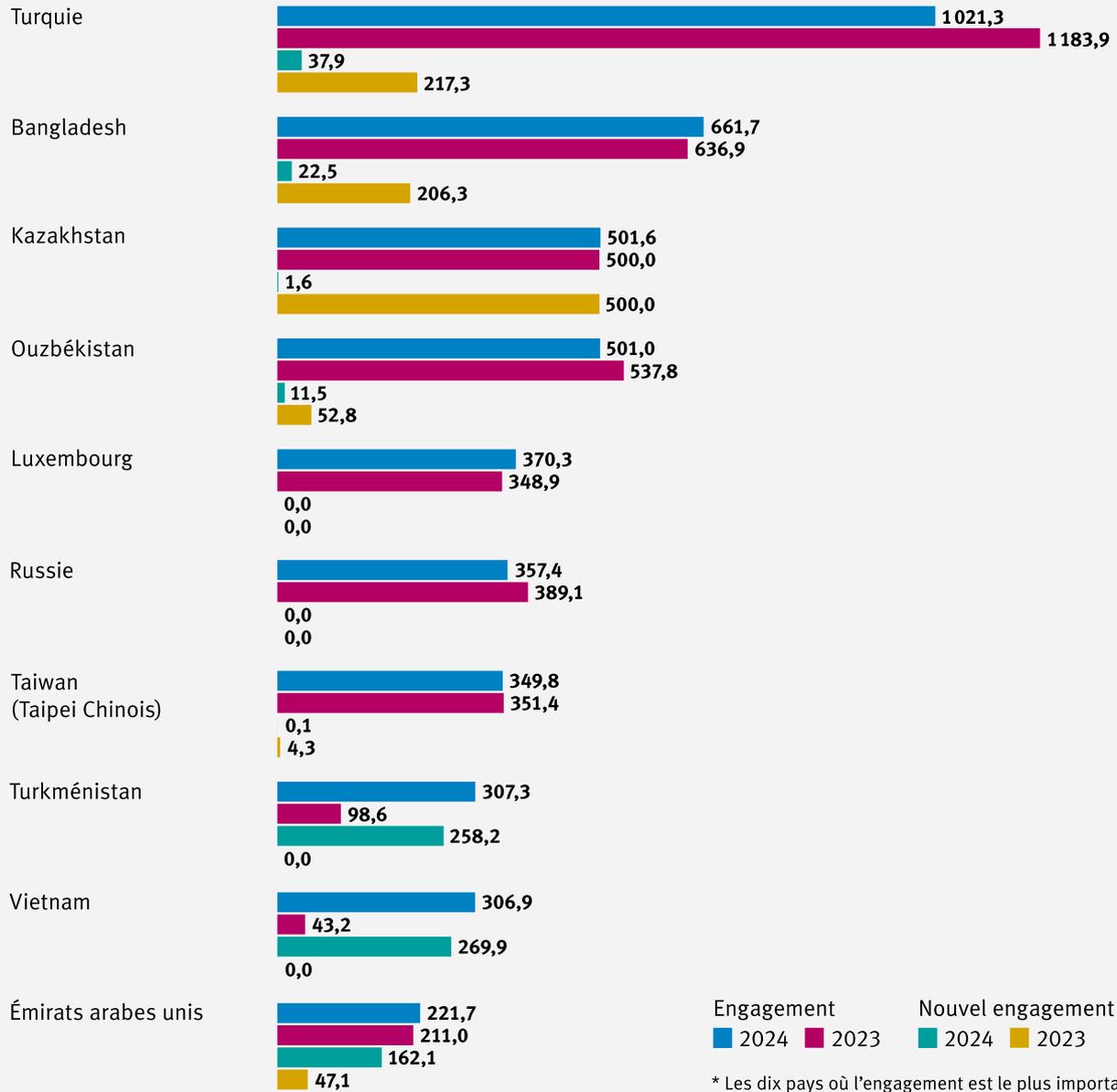
Engagement et nouvel engagement par industries

en CHF mio., état au 31 décembre



Engagement et nouvel engagement par pays*

en CHF mio., état au 31 décembre

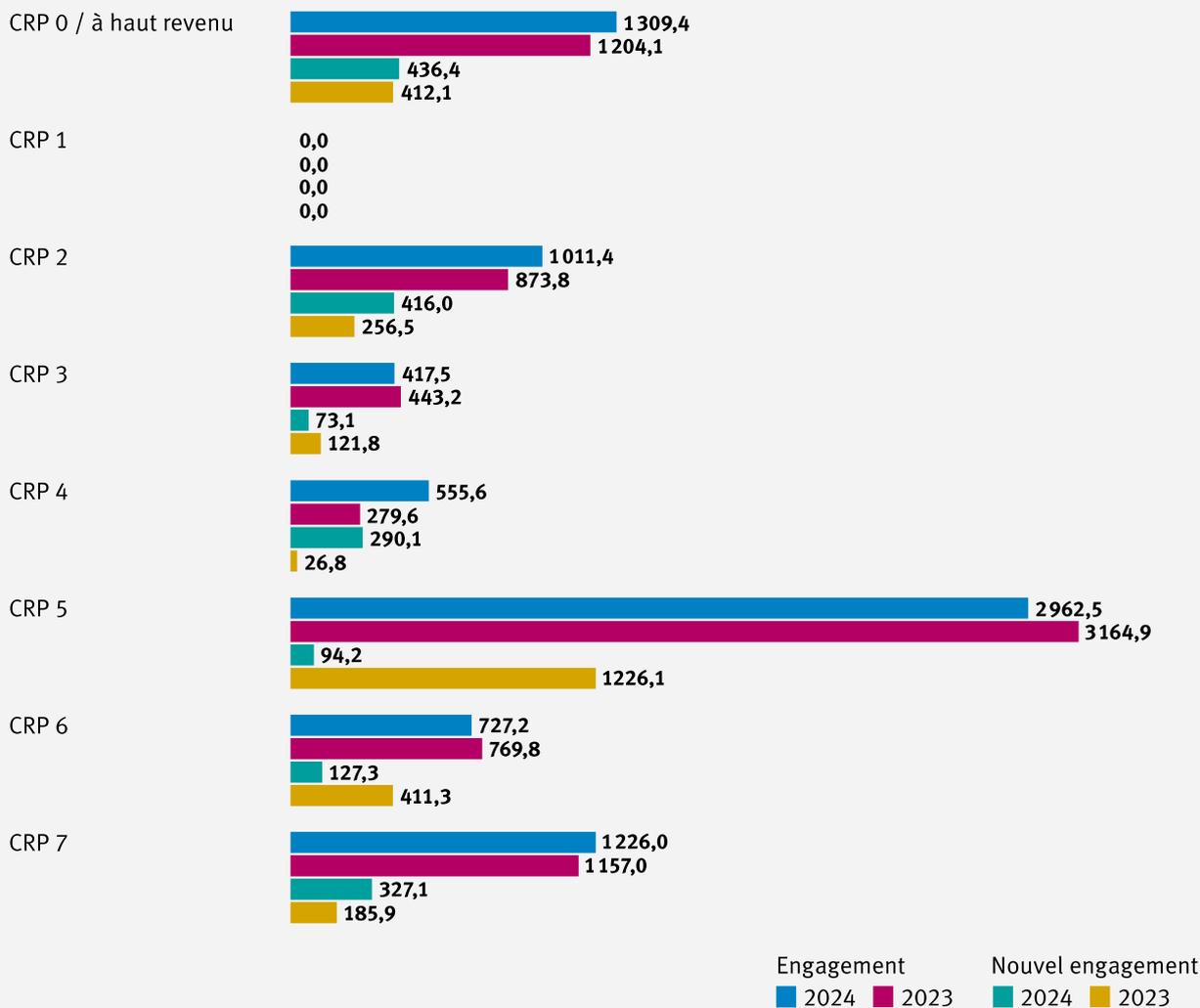


Engagement Nouvel engagement
 ■ 2024 ■ 2023 ■ 2024 ■ 2023

* Les dix pays où l'engagement est le plus important

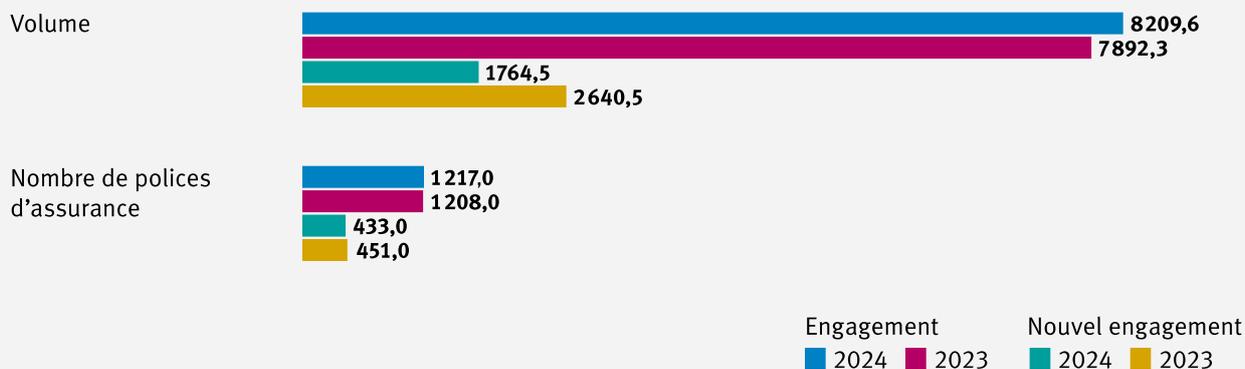
Engagement et nouvel engagement par catégories de risque pays (CRP)

en CHF mio., état au 31 décembre



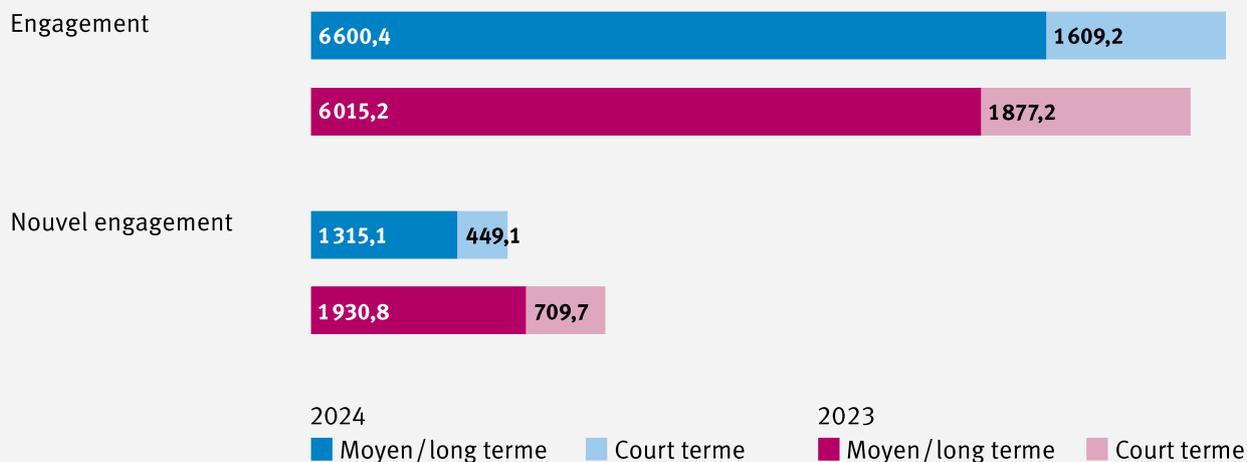
Engagement et nouvel engagement par volumes

en CHF mio., état au 31 décembre



Engagement et nouvel engagement par durée de crédit

en CHF mio., état au 31 décembre



État de l'exposition et de l'engagement

L'exposition de la SERV s'élevait à CHF 9,865 mia. au 31 décembre 2024, soit CHF 190,8 mio. de plus qu'au terme de l'exercice précédent.

L'engagement s'élevait à CHF 8,210 mia. à la date de référence du bilan, soit CHF 317,3 mio. de plus qu'à la date de référence de l'année précédente. Le montant des AP a diminué de CHF 126,5 mio. par rapport à l'année précédente, passant à CHF 1,655 mia.

L'exposition et l'engagement affichent une légère croissance.

La plus forte exposition par pays de la SERV revient à la Turquie, comme c'était déjà le cas ces dernières années, avec CHF 1,292 mia. L'Angola conserve la deuxième place de la liste des pays par exposition. En ce qui concerne la Russie, l'exposition a continué à diminuer grâce à des réductions de risques dans les affaires existantes. Depuis 2022 et les sanctions adoptées à l'encontre de la Russie, la SERV n'est plus autorisée à assurer de nouveaux projets dans ce pays. Le reste de l'engagement comprend encore CHF 357,0 mio., ce qui correspond à une réduction des risques de CHF 31,7 mio. par rapport à l'exercice précédent.

Sinistres**+ 16****Sinistres et créances**

Au cours de l'exercice écoulé, la SERV a enregistré 16 nouveaux sinistres, pour lesquels elle a versé CHF 47,0 mio. d'indemnités. La majeure partie des sinistres concernait des cas mineurs. Un sinistre de moyenne ampleur a en outre été déclaré en Russie, ainsi que deux autres plus importants en Éthiopie. Au total, les indemnités versées en 2024 s'élèvent à CHF 109,6 mio.

**Indemnités
en CHF mio.****109,6**

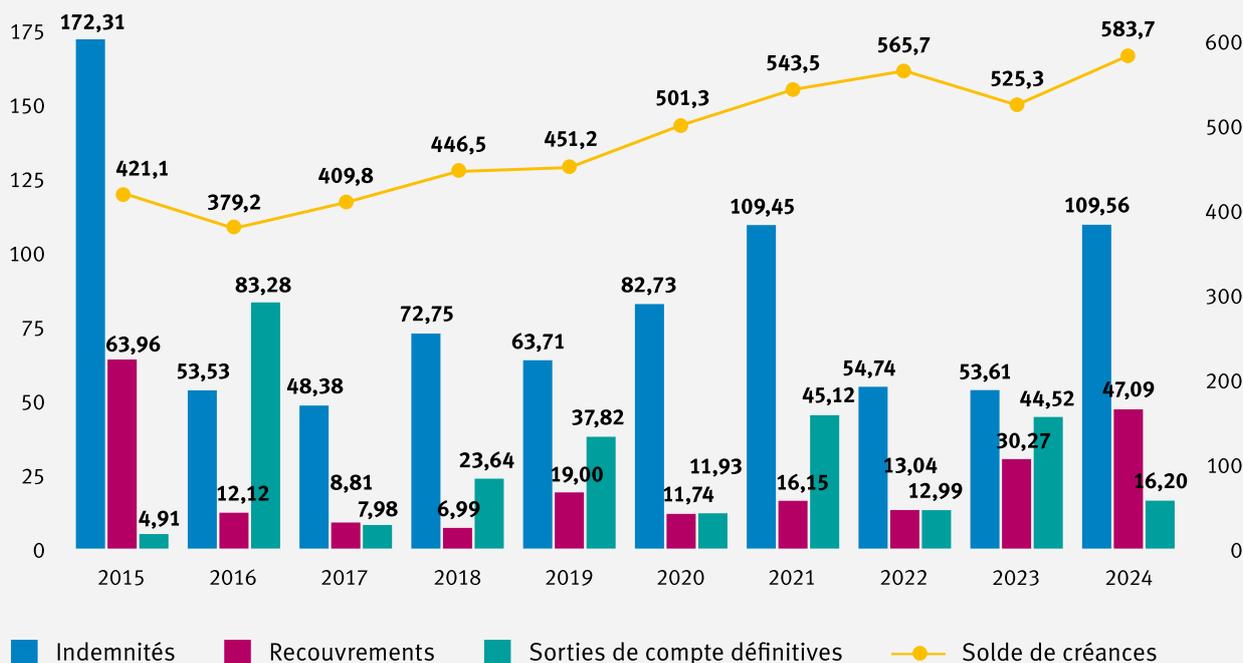
La SERV a réussi à prévenir certains sinistres en adoptant une approche proactive dans la gestion de certaines situations en cours de dégradation. Cela s'est concrétisé par la mise en place de mesures telles que des restructurations d'échéances et des extensions de couvertures. Des crises ont éclaté après la pandémie de COVID-19, comme le conflit en Ukraine ou le conflit au Proche-Orient.

En matière de recouvrement, 245 sinistres ont été traités dans un total de 41 pays. Le recouvrement est une procédure souvent difficile et laborieuse, qui dépend fortement du pays du débiteur ainsi que de la volonté ou de la capacité de payer de ce dernier. La mise en œuvre de poursuites dans le pays du débiteur concerné se conclut cependant régulièrement par un succès pour la SERV. Le soutien des acteurs politiques tels que les ambassades a parfois un effet très positif sur les recouvrements. Les montants les plus élevés recouverts pendant l'exercice considéré proviennent des Émirats arabes unis (CHF 16,1 mio.), du Salvador (CHF 5,7 mio.) et de l'Inde (CHF 5,3 mio.).

**Vue d'ensemble des dommages et créances
en CHF mio.**

Indemnités et recouvrements / sorties de compte définitives

Solde de créances



La crise du COVID-19 a donné lieu à un accord international prévoyant un report de paiement pour les pays les plus pauvres.

Restructurations et rééchelonnements de dettes

La convention internationale sur l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) conclue en 2020 pour les pays les plus pauvres en raison de la crise du coronavirus a eu des incidences depuis l'exercice 2020. Parmi les pays présentant des rééchelonnements de dettes avec la Suisse, le Cameroun et le Pakistan se sont vu accorder des délais de paiement au titre de l'ISSD pour leurs échéances de 2020 à fin 2021. Les remboursements ont repris depuis la mi-2022.

Fin octobre 2022, les créanciers du Club de Paris – parmi lesquels la Suisse – sont convenus d'un nouveau règlement pour le rééchelonnement de la dette de l'Argentine. L'accord bilatéral avec l'Argentine a été signé le 16 mars 2023. Les remboursements de l'Argentine sont désormais effectués régulièrement.

Le Club de Paris est un forum international de négociation pour la restructuration de la dette des pays surendettés.

En novembre 2020, les pays du G20, les membres du Club de Paris et d'autres pays créanciers sont convenus d'un «Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD» (Cadre commun). L'objectif de ce cadre est de trouver une solution pour les pays qui ont besoin d'aide au-delà de l'ISSD pour surmonter leurs problèmes de liquidités ou dont la dette publique n'est pas viable. Les traitements de dette dans le cadre commun sont soit déjà mis en œuvre, soit à différents stades de négociation pour le Tchad, la Zambie, le Ghana et l'Éthiopie.

La SERV – et donc la Suisse – est concernée pour ces trois derniers pays. Dans le cas de la Zambie, le protocole d'accord multilatéral a été signé en octobre 2023 et l'accord bilatéral est en cours d'élaboration. Dans le cas du Ghana, le protocole d'accord multilatéral a été signé par la plupart des Official Bilateral Creditors. Il sera ensuite possible de mener les négociations bilatérales sur la restructuration de la dette. En ce qui concerne l'Éthiopie, il n'y a pas encore de solution concrète pour une restructuration de la dette, mais les négociations ont commencé.

Les autres pays énumérés dans le tableau «Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» avec lesquels des accords de rééchelonnement ont été conclus au Club de Paris ont honoré leurs obligations de paiement pendant l'exercice.

Gestion des risques et politique de couverture

La SERV opère une gestion des risques efficace et systématique, qui fait partie intégrante des processus commerciaux et processus de gestion.

La gestion des risques de la SERV sert entre autres à garantir sa propre rentabilité à long terme.

Le système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise est développé en permanence.

La propension au risque de la SERV est définie dans la stratégie de risque.

Politique et gestion de risque

La politique de risque édictée par le conseil d'administration (CA) pose le cadre pour une gestion des risques efficace et prévoyante, en accord avec la mission légale de la SERV et dans l'optique de garantir l'autofinancement à long terme. Le système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise permet d'atteindre les objectifs de l'entreprise et de protéger le patrimoine et la réputation de la SERV. Il se compose de processus et de mesures pour l'évaluation, le traitement et la communication des risques. Dans l'esprit d'une amélioration continue, il est développé en permanence.

Au cours de l'année, diverses analyses de risques, de scénarios et de sensibilité ont été réalisées, notamment le processus annuel d'évaluation des risques critiques. L'objectif de cette évaluation est d'identifier dans l'ensemble du catalogue des risques les menaces fondamentales pour le résultat de l'entreprise, la capacité de fonctionnement, la réalisation des objectifs stratégiques ou la réputation de la SERV et de les contrôler. Il convient de noter que le catalogue de risques répertorie les risques stratégiques, financiers, actuariels et opérationnels surveillés en permanence. De plus, la SERV prend en compte les risques de concentration et les risques transversaux, comme le risque pour la réputation ou le risque ESG, et examine également les risques émergents.

La propension au risque de la SERV est définie dans la stratégie de risque. Un suivi continu des indicateurs définis permet de détecter sans faute et de gérer les dépassements potentiels de la propension au risque à un stade précoce. Le CA et la direction sont régulièrement informés de la situation en matière de risques.

Les risques critiques de la SERV sont évalués chaque année.

Le système de contrôle interne (SCI) se concentre sur l'identification de risques opérationnels au sein des processus clés et sur la description et la mise en œuvre de mesures de contrôle appropriées en vue de réduire le risque. Les risques et les contrôles traités par le SCI sont vérifiés chaque année et, si nécessaire, complétés ou adaptés à des processus de travail modifiés. Afin de garantir le respect de toutes les normes légales, réglementaires, éthiques et internes pertinentes, la SERV exploite en outre un système de gestion de la conformité (Compliance Management System, CMS).

S'appuyant sur les évolutions du marché et, surtout, sur les prévisions commerciales de ses principaux clients, la SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque (CPR) et à l'exploitation du plafond d'engagement.

Engagement d'assurance

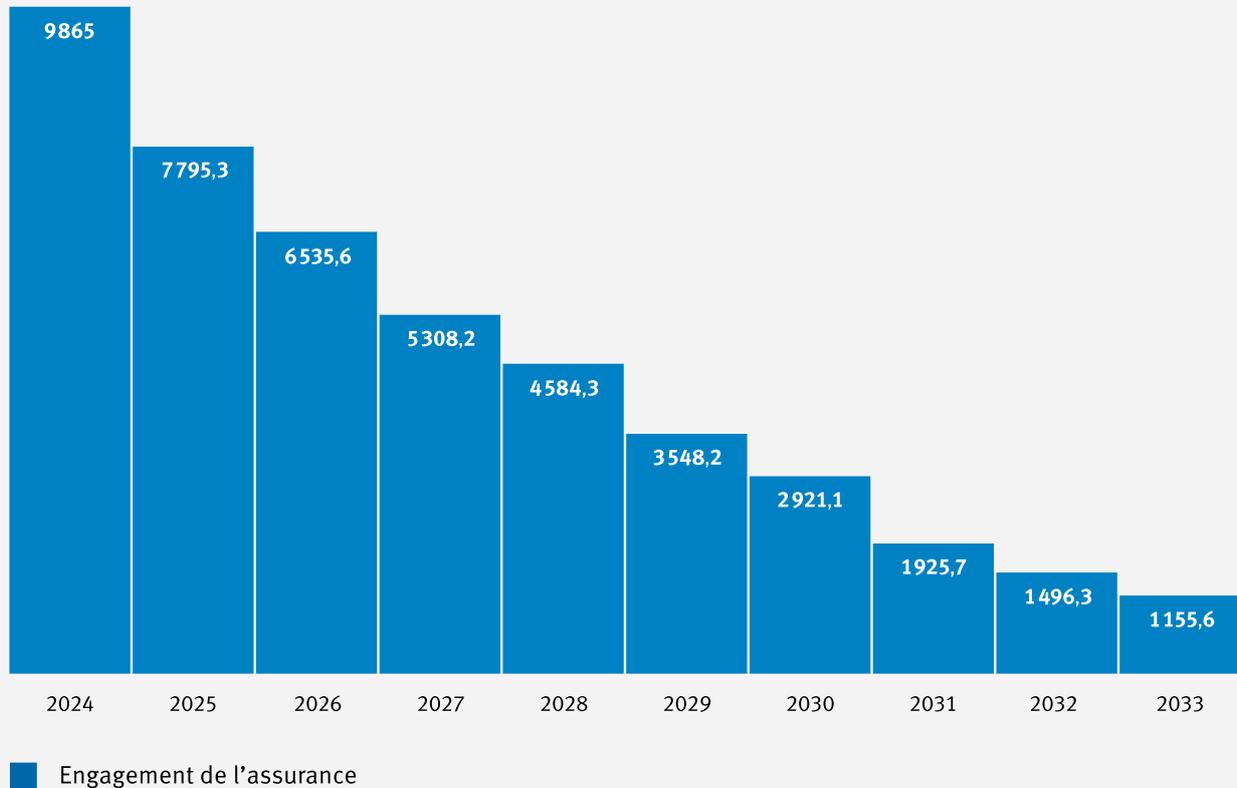
Le Conseil fédéral fixe un plafond d'engagement qui définit le montant maximal des engagements de l'assurance de la SERV. Ce plafond d'engagement se monte actuellement à CHF 14 mia. et était utilisé à 70,5 pour cent à la fin 2024.

Le plafond d'engagement fixé par le Conseil fédéral s'élève à CHF 14 mia. et était utilisé à 70,5 pour cent au 31 décembre 2024.

Les risques des opérations d'assurance de la SERV sont évalués et traités selon des principes homogènes. Ils peuvent être réduits ou assurés par le biais de réassurances. La SERV recourt à ce moyen par exemple lorsque les limites relatives aux pays ou à la contrepartie sont fortement sollicitées ou quand il convient de réduire les risques de concentration.

Dans le cas d'opérations d'exportation d'une portée particulière, il incombe également au CA d'informer le SECO en avance, afin que le Conseil fédéral puisse donner des directives. En 2024, une opération d'exportation a été soumise au processus d'identification des opérations ayant un caractère politique sensible susceptibles de revêtir une portée particulière.

Expiration de l'engagement de l'assurance de la SERV en CHF mio.



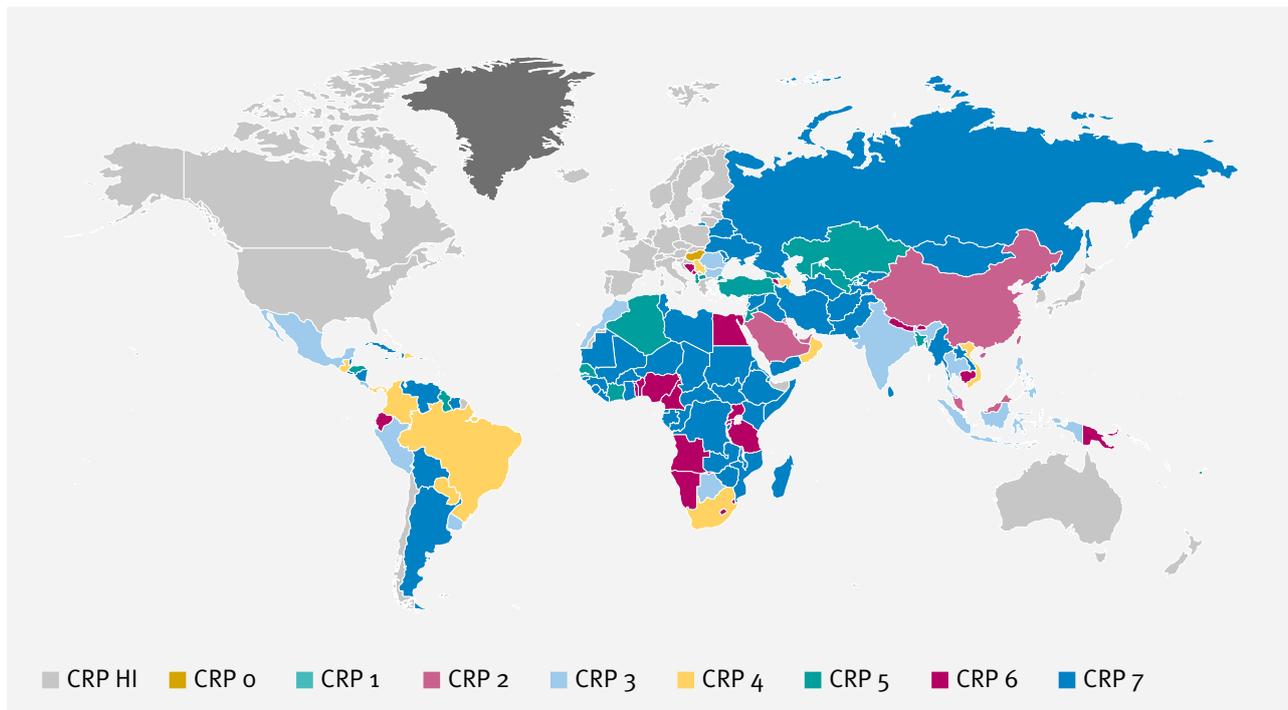
La politique de couverture donne des informations sur les possibilités d'assurance de la SERV par pays, secteur et durée.

Politique de couverture

La politique de couverture de la SERV définit pour chaque pays les principes généraux de couverture par catégorie de contrepartie (État, banques ou entreprises privées). Elle constitue un instrument important dans le contrôle du risque de l'activité d'assurance. Elle prend en compte les évolutions économique, financière et politique d'un pays et les dispositions de l'OCDE, ainsi que les modifications des directives contenues dans le mandat légal. Outre ses propres analyses, la SERV prend également en compte des sources externes, par exemple les estimations d'agences de notation reconnues ou catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP). La classification des pays dans les catégories CRP est régulièrement vérifiée et réévaluée par le Groupe d'experts en risque pays de l'OCDE. La SERV fait partie de ce groupe d'experts.

Catégories de risque pays de l'OCDE

État au 31 décembre 2024



Environnement international

Au cours de l'exercice écoulé, la SERV a maintenu et renforcé ses relations bilatérales. Tout en poursuivant son dialogue annuel régulier avec les pays «DACH» (Allemagne, Autriche et Suisse), la SERV a initié de nouvelles coopérations.

La SERV a accueilli pour la première fois une conférence destinée aux spécialistes PME de l'Union de Berne.

L'Union de Berne (UB) permet des échanges réguliers avec des organismes d'assurance contre les risques à l'exportation (ECA) du monde entier, ainsi qu'avec des organismes privés d'assurance-crédit à l'exportation. Cette année, la SERV a accueilli pour la première fois une conférence de deux jours de l'UB à Zurich. Les participants étaient des spécialistes des PME au sein des ECA et assurances privées du monde entier. Les discussions ont porté sur les défis et les différentes solutions possibles pour que les ECA puissent encore mieux soutenir les PME à l'avenir.

La SERV crée des opportunités supplémentaires pour les exportateurs suisses grâce à l'entretien de relations bilatérales.

En outre, deux assemblées générales de l'UB se sont à nouveau tenues en 2024. L'accent a été mis sur l'innovation et la coopération afin de répondre aux défis d'une situation mondiale en rapide évolution. Dans ce contexte, les discussions ont examiné les mesures prises et les innovations développées par les agences de crédit à l'exportation (ACE) dans le cadre de leur mandat, ainsi que l'intensification de la collaboration entre ECA, assureurs privés et institutions multilatérales.

La révision des approches communes (recommandations de l'OCDE en matière d'évaluation environnementale et sociale) a abouti lors des négociations de l'OCDE en 2024. Les restrictions possibles dans le domaine des combustibles fossiles ont également été traitées de manière intensive. Les discussions à ce sujet se poursuivent sous la direction du SECO.

La SERV échange régulièrement des informations avec les associations économiques et professionnelles ainsi que les ONG intéressées.

Environnement national et affaires publiques

Depuis sa fondation, la SERV entretient des échanges réguliers avec les associations professionnelles et économiques intéressées ainsi qu'avec les organisations de la société civile (ONG). Cet engagement est par ailleurs l'une des exigences posées par le Conseil fédéral à l'égard de la SERV dans ses objectifs stratégiques. Sur la base de cette mission et de la décision stratégique de gagner en visibilité dans la sphère publique, la SERV a mené un dialogue stratégique avec les parties prenantes, parmi lesquelles figurent des associations et organisations partenaires, des banques et des assurances, des ONG, le Parlement ainsi que l'administration fédérale, y compris les représentations suisses à l'étranger.

L'orientation donnée dans le domaine des affaires publiques sera poursuivie en 2025.

Dans le cadre des rencontres organisées, il s'agissait en premier lieu d'informer les interlocuteurs du mandat et du fonctionnement de la SERV. Au cours de l'année écoulée, le développement de la SERV et les questions climatiques ont également été fréquemment abordés. Le vif intérêt suscité auprès des interlocuteurs pour les missions de la SERV et les thématiques relatives à l'économie d'exportation justifie la poursuite de l'orientation initiée dans le domaine des affaires publiques au cours de l'année à venir.

Stratégie et développement de la SERV

La SERV réexamine sa stratégie d'entreprise chaque année afin de l'adapter, si nécessaire, aux circonstances changeantes et aux nouveaux objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Pour la période stratégique 2024 à 2027 en cours, le Conseil fédéral réitère son mandat à la SERV de proposer des solutions pour son développement. Une grande attention est en outre accordée au renforcement du soutien aux PME, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité.

La SERV échange étroitement avec le SECO et l'AFF sur une révision partielle du cadre légal.

Afin que la SERV puisse remplir sa mission et continuer à préserver au mieux la compétitivité de l'économie d'exportation suisse, une révision partielle du cadre légal est nécessaire. Conformément à la décision du conseil d'administration, la SERV a déposé une proposition auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et échange étroitement avec le SECO et l'Administration fédérale des finances (AFF) à ce sujet. Le SECO n'a pas encore pris de décision.

Au mois de juin 2021, le conseil d'administration (CA) de la SERV a adopté la stratégie climatique de la SERV. Cette stratégie reste le fondement des efforts de la SERV pour soutenir l'objectif de zéro net de la Suisse. La SERV l'observe en permanence et se réserve le droit de l'adapter en cas de besoin.



«Le passage au numérique de la SERV est un processus continu. Connaître les besoins de nos clients et de nos collaborateurs est un apprentissage permanent.»

Heribert Knittlmayer
Chief Operating Officer

Passage au numérique

La stratégie numérique de la SERV a une influence sur différents domaines spécialisés: l'application principale, modernisée en 2023, a été transformée en une plateforme d'assurance principale où les applications front-end et back-end sont reliées pour former un système global. Elle comprend par exemple des processus d'indemnisation désormais numérisés et un processus automatisé de notification à l'OCDE.

Pour la numérisation de la gestion des dossiers, l'accent a été mis sur le transfert en suspens des dossiers de la SERV archivés aux Archives fédérales (AFS) à Berne. Le système de classement nouvellement développé a été validé par les AFS. Un système de gestion numérique des documents et un système de gestion des sorties ont été intégrés dans la plateforme d'assurance principale. Les conditions techniques pour une gestion numérisée des dossiers sont ainsi réunies.

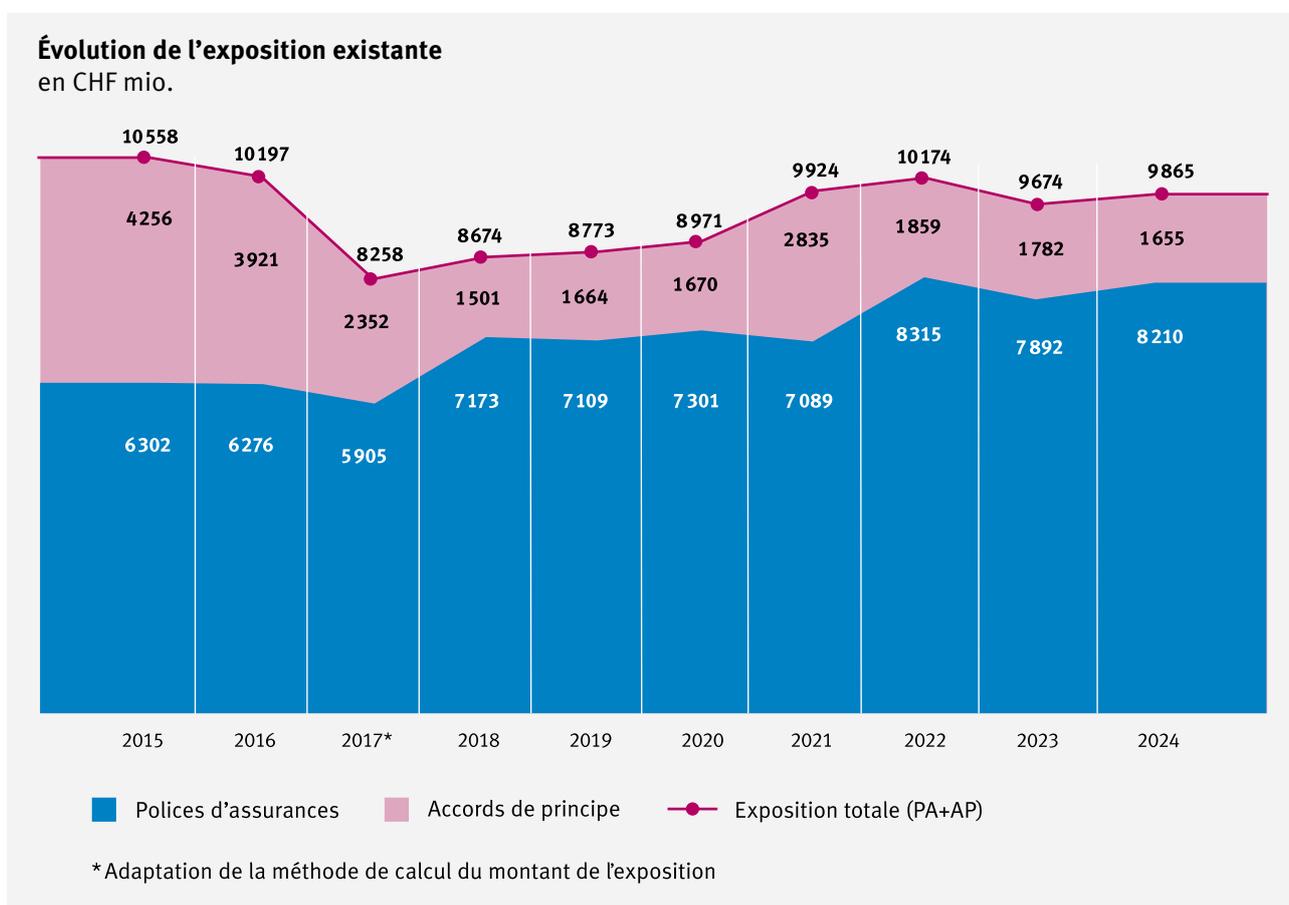
La SERV poursuit résolument sa stratégie numérique.

Durant l'été 2024, la SERV a lancé un projet de refonte de son portail client en ligne. Des entretiens et des ateliers ont été organisés avec les clients afin de répondre le mieux possible aux besoins de nos clients. L'objectif est d'améliorer la clarté, la compréhension et le guidage de l'utilisateur.

Outre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles, l'utilisation correcte des moyens numériques est importante pour la protection des données et la sécurité de l'information de la SERV. Les collaborateurs de la SERV ont donc suivi régulièrement des formations sur la cybercriminalité et la protection des données.

Comparaison pluriannuelle

Les activités commerciales de la SERV sont étroitement liées à la conjoncture des exportations suisses. C'est pourquoi le volume d'affaires et les flux de fonds de la SERV peuvent fluctuer.



Évolution des nouvelles opérations

en CHF mio.



* Adaptation de la méthode de calcul du montant de l'exposition

Le portefeuille d'exposition indique le total de tous les risques assurés par la SERV via ses PA et ses AP.

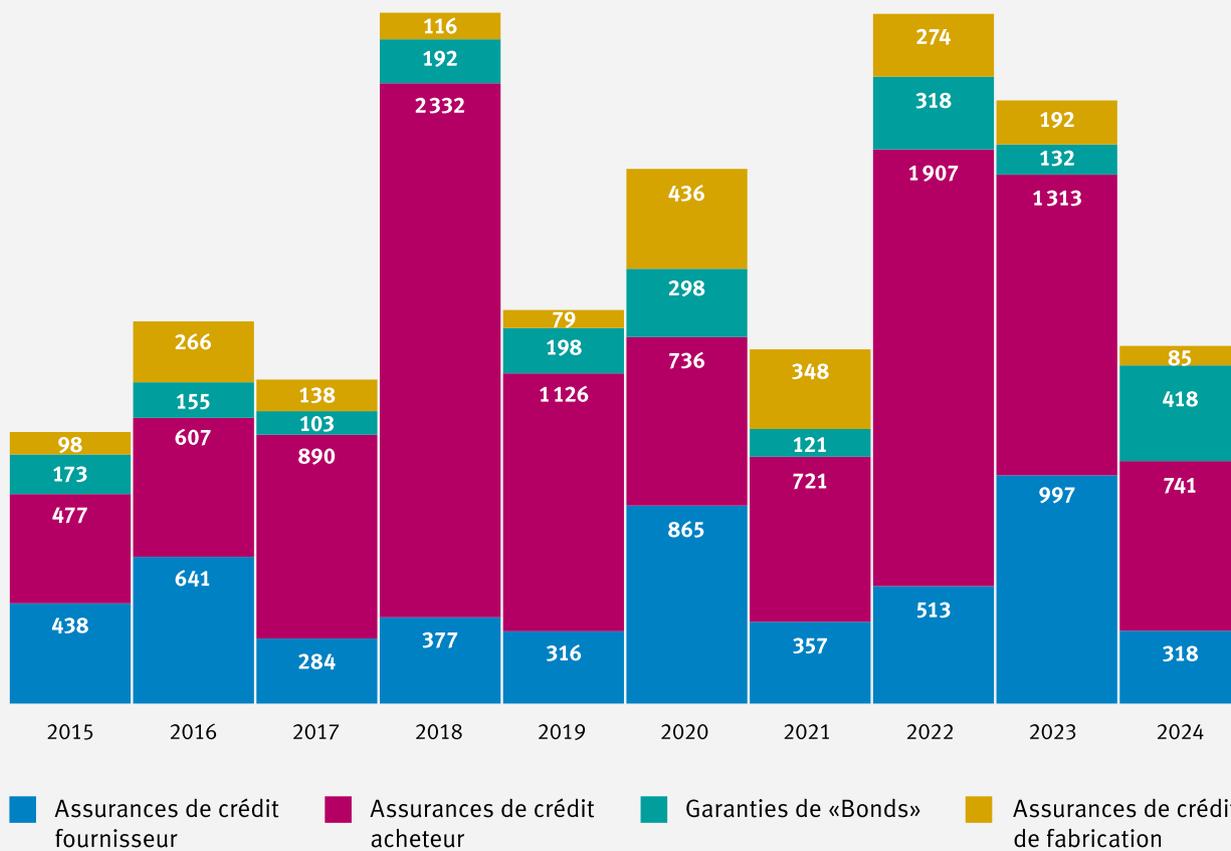
Étant donné que la SERV est une agence de crédit à l'exportation publique qui complète l'offre des assurances privées via l'assurance de risques non couverts sur ce marché, le volume d'opérations et le flux de fonds provenant des activités commerciales de la SERV sont soumis à de fortes variations. La demande d'assurances auprès de la SERV dépend d'une part de la conjoncture du secteur exportateur suisse et, d'autre part, des pays vers lesquels ces opérations d'exportation sont réalisées et des conditions de paiement ou de crédit convenues par les parties à l'opération.

L'exposition existante représente le total de l'ensemble des risques que la SERV assure via ses polices d'assurance (PA) et ses accords de principe (AP) à la fin de l'exercice.

L'évolution des nouvelles opérations mesure la somme de l'ensemble des nouveaux risques assurés au cours d'une année, les PA et les AP étant comptabilisés séparément. Ces deux indicateurs sont soumis à une forte volatilité. En général, les années pour lesquelles le volume des nouvelles opérations d'AP est élevé alternent avec les années où le volume des nouvelles opérations de PA (nouvel engagement) est élevé.

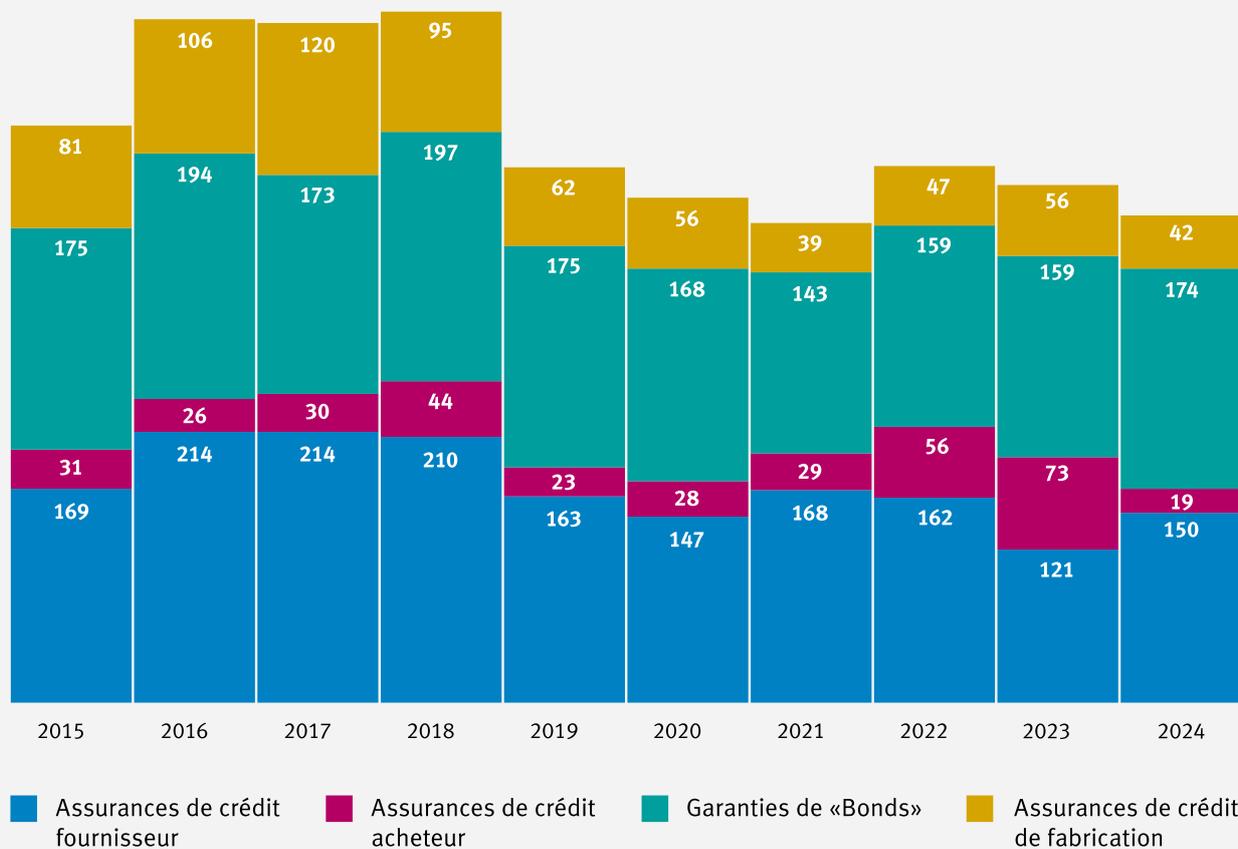
Si l'on observe les chiffres des nouveaux engagements en les différenciant selon les principaux produits, on constate que le nombre et le volume des différents produits sont généralement inversement proportionnels: si, par exemple, la SERV assure un volume d'opérations important via un petit nombre d'assurances de crédit acheteur au cours d'une année, alors le volume correspondant aux assurances de crédit de fabrication et aux garanties de «Bonds» se répartit sur un grand nombre d'opérations d'exportation.

Évolution des principaux produits – nouvel engagement
en CHF mio.



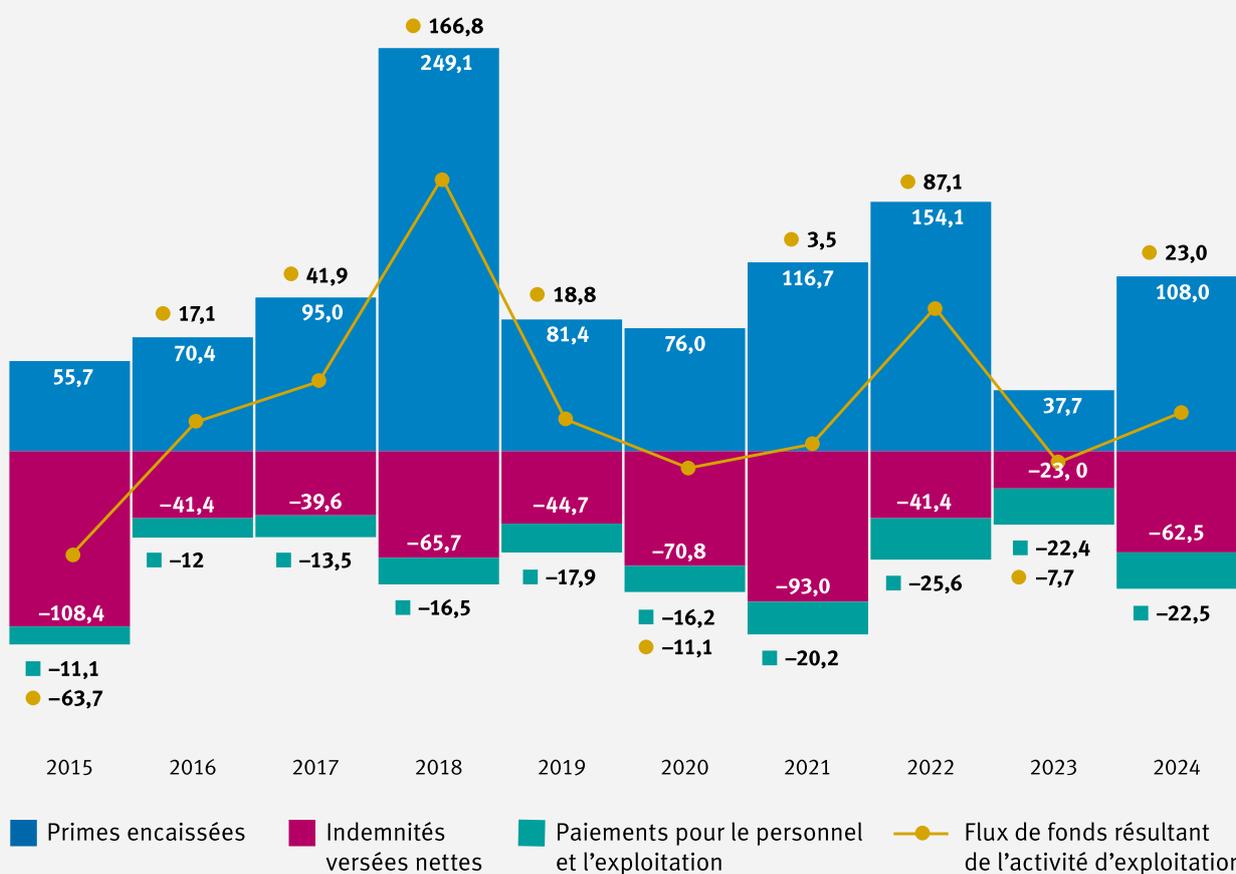
Évolution des principaux produits

Nombre de polices et garanties



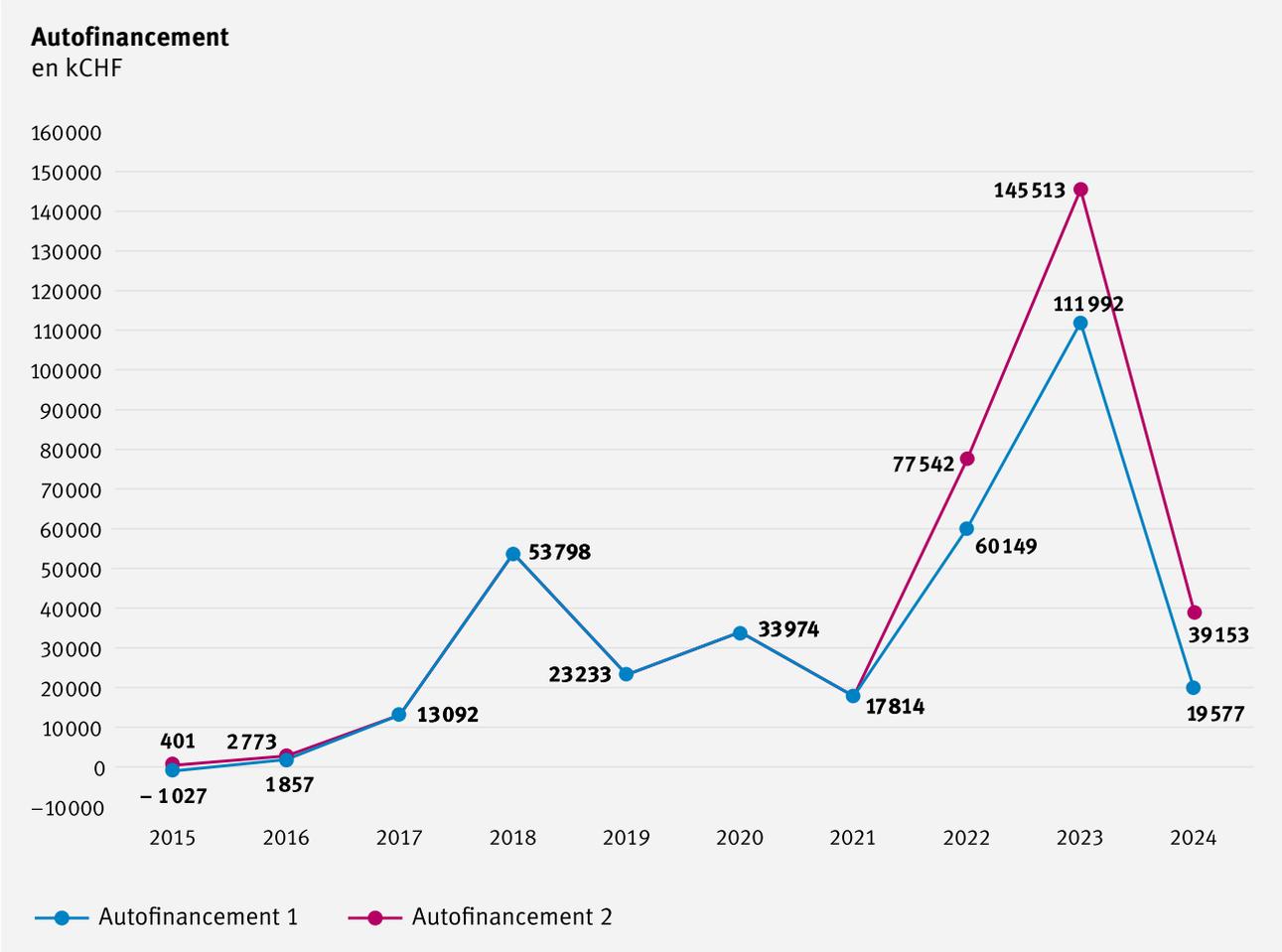
Le flux de fonds provenant des activités commerciales opérationnelles indique si les paiements des primes sont suffisants pour financer les indemnités versées ainsi que les charges d'exploitation et de personnel. Le fait que des années de primes élevées et de faibles versements d'indemnités alternent avec des années où les primes sont faibles et les sinistres élevés reflète la forte volatilité des activités de la SERV. Cumulés sur les dix dernières années, les flux de fonds sont clairement positifs. En d'autres termes, les primes encaissées sont suffisantes pour financer les indemnités à verser relatives aux sinistres et à l'exploitation opérationnelle.

Flux de fonds provenant des activités commerciales
en CHF mio.

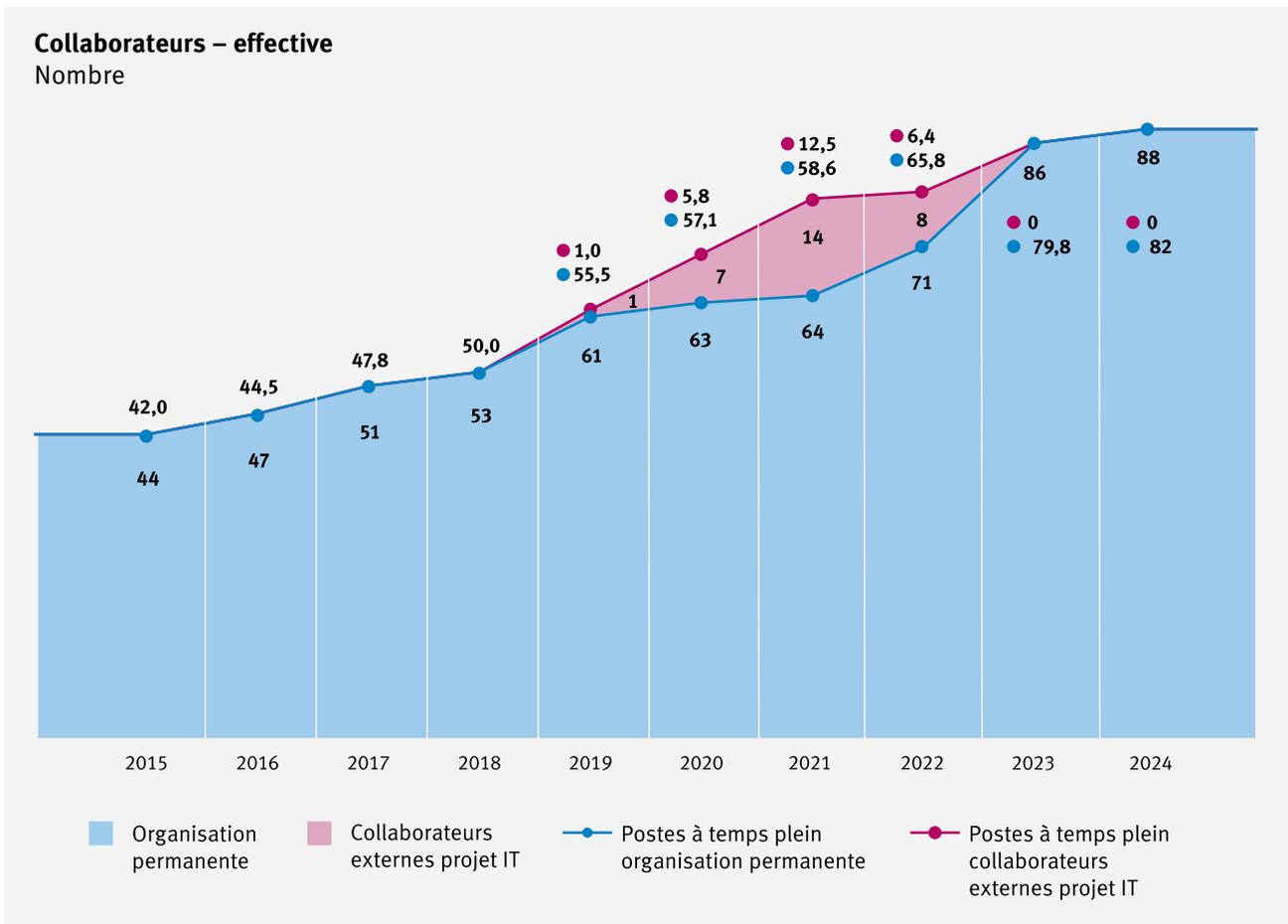


La SERV est soumise à une directive légale d'autofinancement.

La SERV est soumise à une directive légale d'autofinancement. Cela signifie qu'elle doit être en mesure de proposer ses prestations d'assurance sans bénéficier de subventions. Le calcul de l'autofinancement (AF) de la SERV montre concrètement si les primes acquises au cours de l'exercice concerné couvrent les coûts d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue, ainsi que ceux d'exploitation (AF 1). Si l'on y ajoute les revenus du capital, dont le montant était nul ces dernières années jusqu'en 2021 inclus, on obtient l'autofinancement 2 (AF 2). La capacité d'AF 2 a été positive sans interruption depuis la fondation de la SERV. Comme l'année dernière, l'AF 2 est repassé devant l'AF 1 du fait des produits d'intérêts sur le capital de la SERV.



L'orientation stratégique visant à devenir un «Facilitateur commercial» reste une pierre angulaire du développement de la SERV. Dans les opérations d'assurance, l'accent est mis sur les grands projets d'infrastructures et sur la mise en œuvre de la stratégie de prospection auprès des PME. Afin d'améliorer les systèmes informatiques et faire avancer la stratégie de numérisation, des postes ont été créés au cours de l'exercice, exclusivement dans le domaine COO.



Collaborateurs – répartition par sexe

en %

Parts des effectifs des cadres en % (responsables de département et direction)



Parts des effectifs totaux en %



■ Femmes ■ Hommes

Sur le terrain

La SERV assiste et accompagne les exportateurs suisses de l'orientation stratégique jusqu'au dernier paiement de l'opération d'exportation.

Start-up suisse neustark AG

L'installation stocke le CO₂ de façon permanente dans le béton de démolition

La société neustark AG capte le CO₂ émis par les installations de biogaz et le stocke dans des déchets minéraux comme le béton de démolition afin de l'éliminer de l'atmosphère. Une installation permettant d'enrichir les granulats de béton en dioxyde de carbone a été vendue en Allemagne. Cette transaction a été accompagnée par la SERV avec une assurance de garantie contractuelle et une assurance de crédit acheteur.

Pour que la Suisse puisse atteindre l'objectif de zéro net d'ici 2050, il est nécessaire de réduire les émissions et d'éliminer également une quantité considérable de CO₂ de notre atmosphère. La start-up innovante a développé et déployé une solution qui permet d'éliminer le CO₂ de façon pérenne. Neustark est ambitieuse: la société génère déjà des émissions négatives. Son objectif est d'éliminer durablement une mégatonne de CO₂ en 2030.



«Le fait que la SERV assure nos arrières lors de l'exportation d'une installation nous aide à maintenir un rythme élevé.»

Jakob Wrulich
CFO, neustark AG

Une start-up innovante

Neustark AG est une start-up fondée en 2019 qui propose des solutions pour l'élimination durable du CO₂. La première installation entièrement commerciale a été livrée et mise en service fin 2022. L'entreprise qui emploie 95 personnes a son siège à Berne. Actuellement, 29 installations de captage et de stockage sont en service en Suisse et en Europe.



Installation de carbonatation pour le stockage du CO₂ à Biberist (CH)

La vision d'un avenir meilleur

Le preneur d'assurance SERV neustark a une vision claire: permettre le stockage pérenne du CO₂ afin d'assurer un avenir meilleur pour les générations actuelles et futures. Nous sommes particulièrement fiers d'accompagner cette entreprise visionnaire dans l'exportation d'une installation en Allemagne avec une assurance de garantie contractuelle et une assurance de crédit acheteur.

«Pour atteindre nos objectifs de zéro émission net, il est impératif d'étendre à grande échelle des solutions Climatech comme celles de neustark. À cette fin, nous devons développer et déployer rapidement notre technologie, ce qui représente également un gros effort financier. Le fait que la SERV assure nos arrières lors de l'exportation d'une installation nous aide à maintenir un rythme élevé», déclare Jakob Wrulich, CFO de neustark AG.

Vous en découvrirez davantage sur le site Internet:
www.serv-ch.com/startup-neustark-fr

Un drame historique de grande envergure

La SERV accompagne la première coproduction réunissant la RTS et Netflix

Avec la série «Winter Palace» en huit épisodes, l'entreprise de production genevoise Point Productions SA surpasse tout ce qui a été tourné jusqu'ici en Suisse. La SERV accompagne ce projet sous la forme d'une assurance de crédit de fabrication et d'une assurance de crédit fournisseur.



Sur le tournage de «Winter Palace», qui s'est déroulé en Suisse pendant 18 semaines.

Point Productions a été fondée en 1996 et s'est spécialisée dans les productions audiovisuelles et le cinéma. Les premières idées de «Winter Palace» sont nées en 2016. Le développement de la production suisse a débuté il y a plus de sept ans par la SSR/RTS et Point Productions. Pour le financement de cette production, une collaboration avec Netflix a été mise sur pied pour la première fois. Cette série en huit épisodes a vu le jour dans le cadre d'une coproduction menée avec les producteurs français Oble.

Le tournage a démarré en octobre 2023 et a duré jusqu'en mars 2024. Les moyens déployés ont été énormes: 18 semaines de tournage en Suisse, notamment dans les Alpes, 950 figurants, 6 000 pièces de costumes, une douzaine de calèches et de traîneaux et une soixantaine de techniciens et techniciennes.



«En tant qu’entrepreneurs, nous mesurons l’importance d’un acteur financier comme la SERV en Suisse dans notre secteur dont les enjeux sont méconnus.»

Point Productions SA

Dans cette activité d’exportation hors du commun, le bien d’exportation est la prestation de services à la production audiovisuelle. La SERV soutient ce projet en couvrant le crédit de fabrication et assure le risque de défaut de paiement sous la forme d’une assurance de crédit fournisseur.

«Nous pouvons saluer le professionnalisme, la qualité d’écoute et la réactivité des interlocuteurs de la SERV qui ont permis de mettre en place un plan effectif dans des délais rapides. La question du cash-flow était d’une importance capitale, dans la mesure où elle nous a permis d’honorer les contrats des équipes et des fournisseurs qui se sont investis sur le terrain sans attendre le paiement du client final. En tant qu’entrepreneurs nous mesurons l’importance d’un tel acteur financier en Suisse dans notre secteur dont les enjeux sont méconnus», a souligné Point Productions en évoquant la collaboration avec la SERV.

Vous en découvrirez davantage sur le site Internet:
www.serv-ch.com/winter-palace-fr

Le premier téléphérique urbain en Inde

La SERV accompagne le projet de l'exportateur suisse Bartholet

Les grandes villes du monde entier sont confrontées quotidiennement au chaos de la circulation. Les téléphériques offrent de multiples avantages dans les transports urbains et gagnent donc en pertinence. C'est également le cas en Inde. La SERV accompagne le fabricant suisse du téléphérique qui sera mis en service en 2025 avec une assurance du risque de fabrication et une assurance de crédits acheteur.



Production des nouvelles cabines pour le téléphérique de la ville de Varanasi en Inde.

Bartholet Maschinenbau AG planifie et construit des téléphériques dans les régions de montagne depuis plus de 60 ans. Grâce à des idées innovantes, on trouve de plus en plus souvent des remontées mécaniques dans des zones urbaines également. Les nouveaux projets comportent aussi de nouveaux risques: c'est à ce niveau que la SERV accompagne l'exportateur suisse.

Dans le cadre de ce projet exceptionnel et porteur d'avenir, l'exportateur a dû relever différents défis en raison de la situation urbaine. L'évaluation des risques environnementaux et sociaux, en particulier, a constitué une problématique majeure. Lors de la planification d'un

téléphérique dans une grande ville, l'impact sur la nature et sur les communautés concernées est très différent de celui que l'on peut attendre lors de la construction en montagne. Pour la SERV, il était crucial d'être impliquée dans le processus dès le début, dès les premières discussions sur le financement. Cela a permis d'examiner de manière approfondie tous les facteurs importants et de les prendre en compte.



«La SERV ne nous a pas seulement offert une sécurité financière, elle a aussi créé un climat de confiance dans un environnement international complexe.»

Mathias Meier

Co-CEO, Bartholet Maschinenbau AG

Cette opération d'exportation inhabituelle, avec une part de valeur ajoutée suisse d'environ trois quarts de la valeur de la commande, est assurée par la SERV. Nous accompagnons le projet avec une assurance du risque de fabrication et une assurance de crédits acheteur, pour une durée de financement de dix ans.

«Grâce à la SERV, nous avons pu réaliser avec succès notre projet de téléphérique en Inde. La SERV nous a non seulement offert une sécurité financière, mais elle a aussi créé un climat de confiance dans un environnement international complexe. La SERV offre aux exportateurs suisses un avantage décisif dans la concurrence internationale», constate Mathias Meier, co-CEO de Bartholet.

Vous en découvrirez davantage sur le site Internet:
www.serv-ch.com/varanasi-bartholet-fr

Développement durable

La SERV examine les demandes d'assurance et vérifie qu'elles sont respectueuses de l'environnement, des aspects sociaux, du climat et des droits de l'homme.

Conditions-cadres

Lors de l'examen des demandes d'assurance, la SERV tient compte des directives internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6, al. 2, de la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Ces principes concernent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté dans le monde, mais également la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse.

D'autres exigences peuvent résulter d'obligations de la Suisse en vertu du droit international. Dans le domaine du développement durable, la SERV procède à des examens sur le plan environnemental, social et des droits de l'homme ainsi que dans le domaine de la lutte contre la corruption; elle vérifie, dans certains cas, que les acheteurs publics seront en mesure de supporter durablement leur endettement. En outre, la SERV procède à chaque fois à des audits climatiques pour les projets dans le domaine des énergies fossiles, conformément aux dispositions de la directive de la SERV sur l'orientation de son soutien pour la transition vers une énergie propre.

Pour évaluer de grands projets ayant potentiellement une incidence élevée sur l'environnement, la société et/ou les droits humains (projets des catégories A et B), des visites sur place sont également effectuées si nécessaire.

Transparence

La SERV publie sur son site Internet les projets de la catégorie A ainsi que tous les projets présentant une valeur de commande supérieure ou égale à CHF 10,0 mio., sous réserve de l'accord du preneur d'assurance.

Par ailleurs, la SERV entretient un échange d'information régulier avec les organisations non gouvernementales (ONG) concernées. Le dialogue annuel avec les ONG, lors duquel la SERV donne par exemple des informations sur les projets actuels et les développements du groupe de crédit à l'exportation de l'OCDE, en fait également partie.

La SERV s'engage en faveur d'un degré de transparence aussi élevé que possible.

Organisation et personnel

Bases légales

Le Conseil fédéral élit le conseil d'administration (CA) de la SERV pour quatre ans; une nouvelle mandature a débuté en 2024. Le CA se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 de la loi sur la SERV [LASRE]). Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne (RI) de la SERV.

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le RI.

Conseil d'administration

Le CA forme en son sein un comité d'assurance (CAss; présidence: Barbara Hayoz) et un comité des finances et organisation (CFinO; présidence: Christoph Meier-Meier). Le CA s'est réuni six fois en 2024, plus une séance à huis clos. Le CAss s'est réuni treize fois et le CFinO quatre fois.

Membres du conseil d'administration

* Membres du comité d'assurance

** Membres du comité des finances et d'organisation



Barbara Hayoz*, économiste d'entreprise, EMBA,
(présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers CA et conseils de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne. [Télécharger le CV](#)



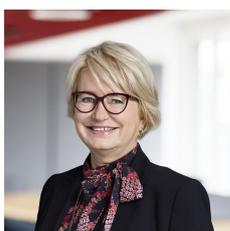
Christoph Meier-Meier**, économiste d'entreprise HWV,
(vice-président)

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans. [Télécharger le CV](#)

**Luca Albertoni*, juriste,**

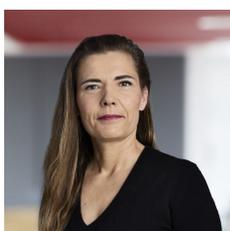
est directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Tessin. Luca Albertoni est par ailleurs membre du Comité de l'Union patronale suisse et Président de la section tessinoise d'«ICT-Formation professionnelle Suisse».

[Télécharger le CV](#)

**Claudine Amstein**, juriste,**

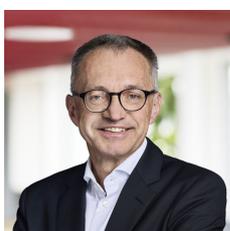
est consultante indépendante. Elle a été directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) pendant 17 ans et dispose d'une longue expérience dans le monde des associations économiques aux niveaux cantonal et intercantonal. Elle a exercé de nombreux mandats politiques dans son canton, et elle est membre de plusieurs conseils d'administration et conseils de fondation.

[Télécharger le CV](#)

**Claire-Anne Dysli Wermeille**, juriste,**

est directrice du service juridique de Chiquita et secrétaire générale du groupe. Elle a commencé sa carrière chez ABB et Alstom à Baden. Après avoir occupé plusieurs postes dans le service juridique de Logitech, elle a travaillé comme juriste pour plusieurs maisons d'horlogerie au sein du groupe Swatch.

[Télécharger le CV](#)

**Burkhard Huber*, économiste d'entreprise,**

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisse et étrangère, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

[Télécharger le CV](#)

**Peter Jenelten*, ing. él. dipl. EPF,**

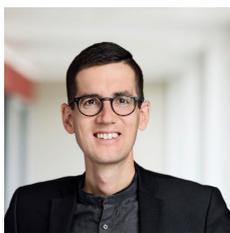
a été membre de la direction du groupe Stadler Rail AG de 2000 à 2019 et responsable des ventes et du marketing. Auparavant, il a occupé différents postes de direction chez ABB et Adtranz. Actuellement, il gère différents mandats du CA pour des PME en Suisse et à l'étranger.

[Télécharger le CV](#)

**Ruedi Noser*, économiste d'entreprise,**

a été conseiller national et conseiller aux États, et membre de la Commission de l'économie et des redevances (CER). Il a été président du conseil de fondation de Switzerland Innovation et a travaillé de nombreuses années comme président de Young Enterprise Switzerland. Il a également été président de Swiss Engineering et d'ICT Switzerland.

[Télécharger le CV](#)

**Reto Wyss**, économiste MSc,**

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS), qu'il représente également au sein du comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans le comité de Solidar Suisse.

[Télécharger le CV](#)

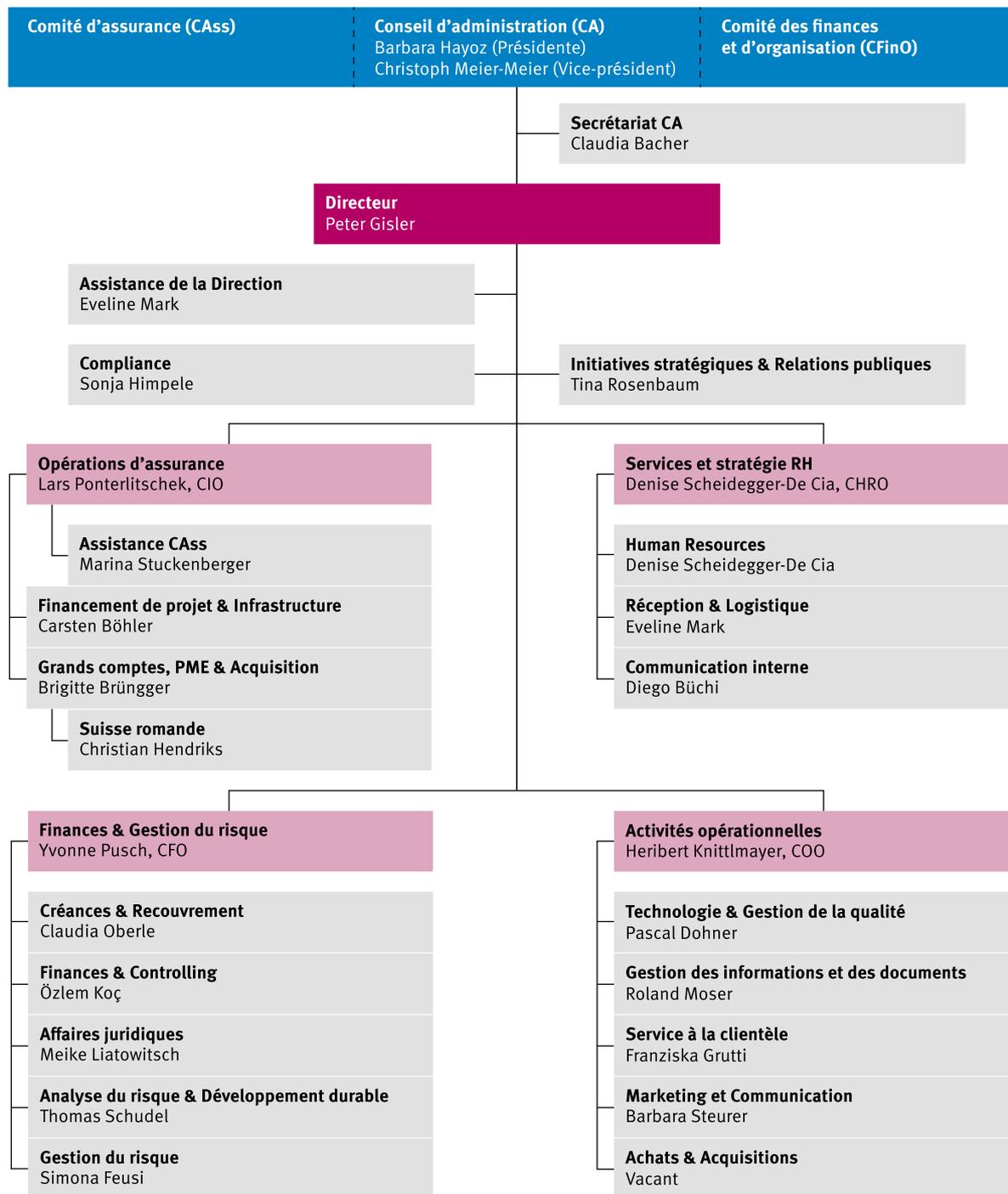
**Chief Executive Officer****Peter Gisler, banquier titulaire d'un diplôme fédéral,**

est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre à l'Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi qu'au sein de ABB Group Holding.

Organe de révision**KPMG AG**

Badenerstrasse 172
8036 Zurich

Organisation



■ Membre de la Direction

Situation au 31 décembre 2024

Le Conseil d'administration a élu Denise Scheidegger-De Cia à la direction de l'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2024. En tant que Chief Human Resources Officer (CHRO), elle complète ainsi la direction, jusqu'ici composée de quatre personnes.



La direction: Lars Ponterlitschek (CIO), Denise Scheidegger-De Cia (CHRO), Heribert Knittlmayer (COO), Peter Gisler (CEO) et Yvonne Pusch (CFO), de g. à d.

Liens d'intérêts et conflits d'intérêts

Le conseil d'administration de la SERV veille à ce que les affaires soient gérées dans un souci de durabilité. Dans ses décisions, il tient compte des intérêts de la Confédération, des clientes et clients, du personnel et d'autres groupes d'intérêts. À cette fin, le conseil d'administration pratique une gouvernance d'entreprise efficace et transparente, qui se caractérise par des responsabilités clairement attribuées et se fonde sur des standards reconnus. Plus précisément, la SERV satisfait aux recommandations du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse.

Les règles et principes de la SERV en matière de gouvernance d'entreprise sont fixés en premier lieu dans la LASRE, l'OASRE et le règlement interne de la SERV, ainsi que dans le diagramme de compétences. Il convient d'accorder une attention particulière au code de conduite (Code of Conduct) adopté par le conseil d'administration. Dans ce texte, la SERV s'engage expressément à une intégrité complète ainsi qu'au respect des lois et de toutes les autres prescriptions externes et internes. La SERV attend de ses collaborateurs qu'ils prennent la responsabilité de leurs agissements, fassent preuve de considération vis-à-vis des personnes, de la société et de l'environnement, suivent les règles en vigueur, soient intègres et signalent les infractions au code de conduite.

Le respect par la SERV et ses collaborateurs des exigences légales en matière de secret de fonction (art. 320 du code pénal) et de protection des données, afin de garantir la confidentialité de toutes les informations reçues des clients et partenaires commerciaux ainsi que des données internes, est requise à tout moment et a de nouveau été étayée par des mesures supplémentaires.

Les membres du conseil d'administration ont l'obligation de divulguer leurs liens d'intérêts au moment de leur élection et de signaler sans délai toute modification pendant leur mandat.

Les membres du conseil d'administration sont tenus de régler leurs affaires personnelles et professionnelles de telle manière que les conflits d'intérêts puissent être évités autant que possible et de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Si toutefois un conflit d'intérêts vient à surgir, le membre concerné est tenu d'informer immédiatement la présidente du conseil d'administration ou le vice-président à l'attention du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et la présidente sont tenus de rester à l'écart lors du traitement d'affaires en conflit avec leurs propres intérêts ou avec les intérêts de personnes physiques ou morales qui leur sont proches.

Concernant les bonnes pratiques au niveau de la conduite des membres du conseil d'administration dans le cadre des directives de compliance et tout particulièrement du code de conduite, les membres des organes signent chaque année une déclaration d'intégrité et de loyauté.

Par le biais de formations internes, le conseil d'administration est régulièrement formé à des thèmes pertinents pour l'entreprise et sensibilisé au traitement des liens d'intérêts.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019 à 2021 à KPMG SA, à Zurich. Ce mandat a été prolongé jusqu'en 2024 sur la base d'une option de l'adjudication.

En 2024, l'accent a été mis sur la culture d'entreprise et «la marque employeur».

Grâce à une formation spécialisée sur mesure, nous assurons l'expertise dans le domaine des risques à l'exportation.

Ressources humaines

Cette année, la SERV a poursuivi le développement ciblé de sa culture d'entreprise. Le positionnement clair en tant qu'employeur attrayant renforce durablement «la marque employeur» en interne et en externe. Selon l'enquête menée auprès des collaborateurs, nos initiatives visant à promouvoir une culture ouverte, respectueuse et valorisante se sont traduites par une plus grande satisfaction. Ces mesures nous permettent de promouvoir la compétitivité de la SERV sur le marché du travail et de faire face à la pénurie de personnel qualifié.

Promotion de la relève: développement d'une formation spécialisée dans le domaine des affaires de risque à l'exportation

La SERV investit aujourd'hui dans les professionnels de demain: une formation spécialisée développée de manière ciblée prépare les collaborateurs de la SERV aux exigences complexes du domaine des risques à l'exportation. Nous encourageons ainsi les talents à un stade précoce et leur offrons des perspectives de carrière à long terme au sein de la SERV. Nos modules de formation combinent connaissances théoriques et expérience pratique. Grâce à cette qualification optimale, nous créons une base stable pour les futurs dirigeants et assurons en même temps le transfert de connaissances spécifiques dans un domaine d'activité essentiel.

60 pour cent de femmes dans des fonctions dirigeantes

La SERV compte une forte proportion de femmes dans des fonctions dirigeantes. 60 pour cent des postes de cadres sont occupés par des femmes et la proportion de femmes dans la direction atteint 40 pour cent. La SERV met l'accent sur l'égalité des chances et la promotion des talents, indépendamment du sexe et de l'origine. La diversité de nos équipes enrichit la culture d'entreprise et renforce notre compétitivité en tant qu'employeur innovant et tourné vers l'avenir.



«Chaque jour, nos collaborateurs apportent leurs expériences, leurs points de vue et leurs atouts. C'est ce qui fait de la SERV un employeur solide.»

Denise Scheidegger-De Cia
Chief Human Resources Officer

Rémunérations

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) a réglé les rémunérations et prestations accessoires de sa présidente et de ses membres dans le règlement sur la rémunération du conseil d'administration (règlement relatif à la rémunération). Les bases de ce dernier sont la LASRE ainsi que les prescriptions correspondantes de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). La rémunération de la présidente et des membres est constituée d'une indemnité pour la préparation et la participation aux séances du conseil d'administration et de ses comités, des frais de voyage effectifs et d'une indemnité pour la réalisation de tâches spécifiques. La présidente et les membres reçoivent en outre un abonnement demi-tarif. L'ensemble des rémunérations résulte de la responsabilité transférée aux membres, des exigences spécialisées et personnelles qui leur sont imposées, de la complexité de la tâche et du temps requis.

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres de l'organe.

Conseil d'administration, Chief Executive Officer et membres de la direction

La SERV n'octroie aux membres du conseil d'administration et de la direction ou au directeur aucun prêt ou crédit, aucune autre rémunération pour des prestations supplémentaires ni aucune prestation de prévoyance au-delà de la prévoyance professionnelle prévue par la réglementation. Aucune rémunération n'est versée en avance.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Présidente	Conseil complet (8 membres*, sans présidente)	
		Total	Moyenne
Taux d'emploi			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	55%		CA 15%
			CAss 20%
			CFinO 10%
Rémunérations			
Honoraires d'administrateurs	65 200	213 500	26 688
	77 500	245 875	35 125
Indemnités au titre de tâches spécifiques	70 200	40 083	5 010
	79 700	47 897	6 842
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	-	-	-
Indemnité de départ	-	-	-

* Élargissement de 7 à 8 membres à compter du 1er juillet 2024

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (4 membres*, sans directeur)	
		Total	Moyenne
Rémunérations			
Part fixe (salaire)	307 385	1 031 400	257 850
	305 229	747 945	249 315
Indemnités au titre de tâches spécifiques	-	-	-
	-	-	-
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	-	-	-
	-	-	-
Bonifications	68 676	161 821	40 455
	89 625	161 188	53 729
Autres prestations accessoires	1 928	3 980	995
	600	1 800	600
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	-
Indemnité de départ	-	-	-

* Élargissement de 3 à 4 membres à compter du 1er janvier 2024

Rapport financier

La SERV clôture son 18^e exercice sur un résultat d'entreprise positif de CHF 98,9 mio. grâce à des charges de sinistres inférieures à la moyenne.

Bases légales

La loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) et l'ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. Celle-ci doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et privés. Pour satisfaire à ces exigences, la SERV établit, à la date de clôture, des comptes annuels (cf. PDF Comptes annuels, p. 54) composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et des comptes par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Ceci est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE).

Compte de résultat

La SERV a clôturé son 18^e exercice sur un résultat d'entreprise (RE) positif s'élevant à CHF 98,9 mio. Il s'agit du quatrième meilleur résultat depuis la création de la SERV.

La situation économique globalement morose se reflète dans les recettes issues des primes, qui ont baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de CHF 88,1 mio. à CHF 78,9 mio. L'émission de polices d'assurance a pris du retard, notamment pour de grands projets, ce qui a entraîné des primes moins élevées. En revanche, l'annulation de primes non acquises, qui se produit conformément au profil d'expiration des polices d'assurance de plusieurs années, a apporté une contribution positive aux primes acquises, ce qui a permis d'atteindre un résultat de CHF 90,3 mio., légèrement supérieur à la moyenne depuis la création de la SERV.

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement, d'un montant de CHF 4,4 mio., se situent à un niveau normal. La Serbie et le

Résultat d'entreprise
en CHF mio.

98,9

Recettes de primes
en CHF mio.

78,9

Aucun gros sinistre matériel n'a été déclaré en 2024.

Monténégro ont effectué leurs derniers paiements l'année dernière, ce qui a permis de clôturer cet accord de rééchelonnement. En outre, plusieurs autres pays ont procédé à des versements d'intérêts représentant de faibles montants.

Après les charges des sinistres exceptionnellement élevées enregistrées lors de l'exercice précédent, aucun gros sinistre matériel n'a été déclaré en 2024. Il en résulte des charges des sinistres très faibles de CHF 15,5 mio., qui comprennent les provisions nécessaires des sinistres déclarés telles que les recettes des recouvrements ayant aboutis.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 26,0 mio. provient de la dissolution de réévaluations à la suite de paiements effectués.

Les charges de personnel ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (CHF 17,3 mio.), car l'augmentation du nombre de postes prévue pour 2024 dans le département informatique ainsi que les embauches de remplacement ont été retardées.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et, en raison de l'appréciation du franc suisse, il est positif en 2024, affichant CHF 1,8 mio. Les intérêts créditeurs des placements, notamment auprès de la Trésorerie fédérale, s'élèvent pour l'exercice considéré à CHF 19,6 mio. et ont reculé de CHF 13,9 mio. par rapport à l'exercice précédent en raison des baisses continues du taux directeur par la Banque Nationale Suisse.



«La SERV affiche le quatrième meilleur résultat annuel de ses 18 ans d'existence, avant tout grâce des charges de sinistres inférieures à la moyenne.»

Yvonne Pusch
Chief Financial Officer

Globalement, la SERV dispose d'une solide base de capital pour affronter d'éventuelles crises.

Bilan

Au niveau de l'actif, les liquidités ont augmenté de CHF 78,5 mio. par rapport à 2023 et sont à un niveau nettement plus élevé que les années précédentes. Les afflux proviennent essentiellement des importants remboursements issus d'efforts de recouvrement couronnés de succès.

Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 19,8 mio. pendant l'exercice considéré en raison de remboursements. S'agissant du passif, les réductions des provisions pour sinistres de CHF -58,5 mio., principalement imputables à des

paiements de sinistres et aux conversions en créances qui en résultent, ainsi que des primes non acquises pour un montant de CHF –11,4 mio. ont constitué les principaux facteurs de l'exercice.

Au 31 décembre 2024, le capital s'élevait à CHF 2,991 mia. Il a augmenté de CHF 98,9 mio. par rapport à l'exercice précédent. Grâce à l'adaptation des paramètres de calcul pour le CPR et le capital de base (CB), ces valeurs ont baissé de façon substantielle en 2024 à CHF 1,399 mia. (–28,0 pour cent). En conséquence, la réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 556,2 mio. pour atteindre CHF 1,493 mia. La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations significatives auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une dégradation du risque de certains pays et débiteurs ou des sinistres importants.

Globalement, la SERV dispose d'une solide base de capital pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. En même temps, la SERV est en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation des risques des pays et des entreprises.

Tableau des flux de trésorerie

Le compte de liquidités (cf. compte de liquidités, p. 56) affiche pour 2024 une augmentation nette de CHF 96,8 mio. (2023: CHF 64,6 mio.), ce qui se situe dans la moyenne. Avec CHF 3,349 mia. de liquidités et de placements à terme, la SERV dispose toujours d'une excellente trésorerie.

La SERV se distingue encore par de très bonnes liquidités.

Le flux de fonds provenant des activités commerciales a été positif pour l'exercice considéré, avec CHF 23,0 mio. Les paiements de primes très élevés (CHF 108,0 mio.) résultent en partie d'opérations datant de 2023. Ils compensent presque totalement les indemnités versées élevées de CHF 109,6 mio. Les remboursements au titre des sinistres ont augmenté de CHF 16,5 mio. pour atteindre CHF 47,1 mio., ce qui a eu une influence extrêmement positive sur le compte de liquidités. Les paiements pour le personnel et l'activité sont restés stables par rapport à l'exercice précédent et se montent à CHF 22,5 mio.

Les flux de fonds issus des activités d'investissement comprennent, d'une part, les remboursements d'avoirs provenant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts et, d'autre part, les investissements dans des immobilisations incorporelles des coûts de projets informatiques ainsi que les produits d'intérêts sur les placements de capitaux. Cette valeur, d'un montant de CHF 67,0 mio. a baissé de CHF –12,6 mio. par rapport à l'exercice précédent, ce qui est essentiellement dû aux intérêts créditeurs sur placements moins élevés (CHF –14,0 mio.).

Les primes acquises excèdent le risque actuariel dans toutes les rubriques.

Preuve d'autofinancement

En 2024, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises ont dépassé le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour un exercice en fonction des pertes possibles pondérées selon leurs probabilités. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2024, les rubriques «débiteurs publics» et «débiteurs privés avec ducroire» ainsi que «débiteurs privés sans ducroire» affichaient au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) un excédent de couverture de CHF 19,6 mio. En raison des intérêts créditeurs obtenus sur les placements, la SERV affichait un net excédent de couverture de CHF 39,2 mio. dans l'autofinancement 2 pour toutes les rubriques.

Depuis la fondation de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 s'élevait à CHF 10,4 mio. dans la rubrique principale «débiteurs publics» et à CHF 13,1 mio. dans la rubrique principale «débiteurs privés». Cela signifie que jusqu'à présent, l'autofinancement 1 est assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. commentaires sur les comptes annuels, commentaires 12–18, p. 66). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, toutes les rubriques ont clôturé l'année avec un résultat positif. L'expérience a démontré que les résultats annuels des comptes par rubrique sont fortement influencés par les charges des sinistres, ce qui les rend très volatils.

Compte de résultat

Compte de résultat

01.01.2024–31.12.2024, en kCHF

	Annexe *	2024	2023	Variation
Recettes de primes	1	78 913	88 120	-9 207
Formation de primes non acquises		-60 323	-72 627	12 304
Dissolution de primes non acquises		71 673	155 108	-83 435
Primes acquises		90 263	170 601	-80 338
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		4 399	17 608	-13 209
Total du produit d'assurance		94 662	188 209	-93 547
Charges des sinistres	2	-15 463	-222 286	206 823
Commissions de réassurance		-158	-	-158
Résultat de rééchelonnement	3	26 005	26 563	-558
Total des charges d'assurance		10 384	-195 723	206 107
Résultat de l'activité d'assurance		105 046	-7 514	112 560
Charges de personnel		-17 254	-17 429	175
Autres charges d'exploitation incl. amortissements		-13 653	-13 420	-233
Résultat financier		1 806	11 289	-9 483
Autres produits	4	3 389	6 925	-3 536
Résultat d'exploitation		79 334	-20 149	99 483
Intérêts créditeurs sur placements		19 576	33 521	-13 945
Résultat d'entreprise (RE)		98 910	13 372	85 538

* cf. commentaires à partir de la page 64 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan

Bilan

31.12.2024, en kCHF

	Annexe *	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Actif				
Liquidités		187 577	109 120	78 457
Créances de primes		24 038	66 801	-42 763
Autres créances		585	171	414
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	5	3 161 153	3 142 820	18 333
Comptes de régularisation de l'actif		659	1 729	-1 070
Total de l'actif circulant		3 374 012	3 320 641	53 371
Immobilisations corporelles		281	406	-125
Immobilisations incorporelles	6	11 505	12 112	-607
Total actifs immobilisés		11 786	12 517	-731
Créances résultant de sinistres et de restructurations	7	131 214	148 714	-17 500
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	8	66 837	86 599	-19 762
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		198 051	235 313	-37 262
Total de l'actif		3 583 849	3 568 471	15 378
Passif				
Engagements courants		1 864	11 474	-9 610
Engagements financiers à court terme		968	925	43
Comptes de régularisation du passif		2 736	9 675	-6 939
Primes non acquises		322 699	334 049	-11 350
Provisions pour sinistres	9	261 543	320 039	-58 496
Autres engagements à long terme	10	2 820	-	2 820
Sous-total		592 630	676 162	-83 532
Capital porteur de risque (CPR)		691 266	1 124 406	-433 140
Capital de base (CB)		707 667	817 322	-109 655
Réserve de compensation (RComp)		1 493 376	937 209	556 167
Résultat d'entreprise (RE)		98 910	13 372	85 538
Capital total		2 991 219	2 892 309	98 910
Total du passif		3 583 849	3 568 471	15 378

* cf. commentaires à partir de la page 64 dans l'Annexe aux comptes annuels

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2024–31.12.2024, en kCHF

	Annexe *	31.12.2024	31.12.2023
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	11	108 037	37 685
Indemnités versées		-109 563	-53 607
Remboursements d'indemnités		47 094	30 614
Paiements pour le personnel et l'exploitation *		-22 528	-22 423
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation *		23 040	-7 731
Activité d'investissement			
Investissements en placements incorporels		-2 667	-6 600
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		46 003	47 492
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		4 164	5 211
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		19 512	33 488
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		67 012	79 591
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		2 819	-1 171
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		2 819	-1 171
Effets de change *		3 919	-6 118
Variation nette des ressources		96 790	64 570
Ressources au 31.12.2023 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		-	3 251 940
Ressources au 31.12.2024 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		3 348 730	

* cf. commentaires à partir de la page 64 dans l'Annexe aux comptes annuels

Preuve d'autofinancement

Preuve d'autofinancement

01.01.2024–31.12.2024, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics (1)	Privés sans ducroire (2)	Privés avec ducroire (3)	
Primes acquises	30 240	2 159	57 864	90 263
Perte annuelle moyenne attendue	-16 834	-1 049	-23 702	-41 585
Loading	13 406	1 110	34 162	48 678
Charges de personnel	-1 910	-209	-15 135	-17 254
Autres charges d'exploitation incl. amortissements	-1 512	-165	-11 976	-13 653
Résultat financier	522	36	1 248	1 806
Autofinancement 1	10 506	772	8 299	19 577
Intérêts créditeurs sur placements	5 657	386	13 533	19 576
Autofinancement 2	16 163	1 158	21 832	39 153

Comptes par rubrique

Comptes par rubrique

01.01.2024–31.12.2024, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
		(1)	(2)	(3)	
					(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	12	22 803	1 557	54 553	78 913
Formation de primes non acquises		-15 219	-1 216	-43 888	-60 323
Dissolution de primes non acquises		22 656	1 818	47 199	71 673
Primes acquises		30 240	2 159	57 864	90 263
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééche- lonnement	13	2 938	1 319	142	4 399
Total du produit d'assurance		33 178	3 478	58 006	94 662
Charges des sinistres	14	4 196	-7 793	-11 866	-15 463
Commissions de réassurance		-	-	-158	-158
Résultat de rééchelonnement	15	10 490	7 216	8 299	26 005
Total des charges d'assurance		14 686	-577	-3 725	10 384
Résultat de l'activité d'assurance		47 864	2 901	54 281	105 046
Charges de personnel	16	-1 910	-209	-15 135	-17 254
Autres charges d'exploitation incl. amortisse- ments	17	-1 512	-165	-11 976	-13 653
Résultat financier	18	522	36	1 248	1 806
Autres produits		375	41	2 973	3 389
Résultat d'exploitation		45 339	2 604	31 391	79 334
Intérêts créditeurs sur placements		5 657	386	13 533	19 576
Résultat d'entreprise (RE)		50 996	2 990	44 924	98 910

* cf. commentaires à partir de la page 64 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2024, en kCHF

	Annexe *	Rubriques (par débiteur)				SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif						
Liquidités		-	-	-	187 577	187 577
Créances de primes		-	-	24 038	-	24 038
Autres créances		-	-	-	585	585
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an		-	-	-	3 161 153	3 161 153
Comptes de régularisation de l'actif		-	-	-	659	659
Total de l'actif circulant		-	-	24 038	3 349 974	3 374 012
Immobilisations corporelles		-	-	-	281	281
Immobilisations incorporelles		-	-	-	11 505	11 505
Total actifs immobilisés		-	-	-	11 786	11 786
Créances résultant de sinistres et de restructurations		51 831	24 487	54 896	-	131 214
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		24 055	40 525	2 257	-	66 837
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		75 886	65 012	57 153	-	198 051
Total de l'actif		75 886	65 012	81 191	3 361 760	3 583 849
Passif						
Engagements courants		106	-	-	1 758	1 864
Engagements financiers à court terme		831	-	137	-	968
Comptes de régularisation du passif		-	-	-	2 736	2 736
Primes non acquises		117 807	6 630	198 262	-	322 699
Provisions pour sinistres	19	176 360	39 762	45 421	-	261 543
Autres engagements à long terme		-	-	2 820	-	2 820
Sous-total		295 104	46 392	246 640	4 494	592 630
Capital porteur de risque (CPR)		-	-	-	691 266	691 266
Capital de base (CB)		-	-	-	707 667	707 667
Réserve de compensation (RComp)		490 503	92 662	280 909	629 302	1 493 376
Résultat d'entreprise (RE)		50 996	2 989	44 925	-	98 910
Capital total		541 499	95 651	325 834	2 028 235	2 991 219
Total du passif		836 603	142 043	572 474	2 032 729	3 583 849

* cf. commentaires à partir de la page 64 dans l'Annexe aux comptes annuels

Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Au cours de l'exercice clôturé, la version approuvée le 23 août 2021 par le CA ainsi que les annexes révisées approuvées le 15 décembre 2023 par le CA se sont appliquées. Les modifications concernent en particulier le capital et sont expliquées au chapitre correspondant.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les PIBE sont présentés sous forme abrégée dans ce chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Les éventuelles différences dans les totaux des tableaux et annexes sont dues à des écarts d'arrondis. Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des évaluations de remboursements différentes. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- la nature de la garantie réelle,
- l'indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- la catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- la notation du débiteur avant le sinistre.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Immobilisations incorporelles

Inscription au bilan: les immobilisations incorporelles sont des biens non monétaires identifiables sans substance physique qui sont utilisés notamment pour la fourniture de services. Relèvent par exemple de cette catégorie les logiciels créés ou achetés par l'entreprise ainsi que les brevets. Les critères suivants doivent être remplis pour qu'un actif soit classé en tant qu'immobilisation incorporelle: identifiabilité, pouvoir de disposition et contrôle par la SERV, preuve de l'utilité économique future, preuve des coûts d'acquisition ou de fabrication. La limite pour l'activation et la prise en compte dans l'inventaire s'élève à CHF 100 000 par immobilisation.

Évaluation: l'évaluation initiale des immobilisations incorporelles achetées ou produites par l'entreprise s'effectue au coût d'acquisition ou de production. Lors de la comptabilisation des immobilisations incorporelles, la durée d'utilisation future doit être estimée avec prudence et la valeur doit être systématiquement imputée au résultat de la période (normalement de manière linéaire) sur cette durée d'utilisation. Si la durée d'utilisation ne peut pas être déterminée clairement, l'amortissement est généralement réalisé sur une période de 5 ans, ou au maximum sur 20 ans dans des cas justifiés.

Pour la catégorie d'immobilisation «logiciels», la durée d'amortissement peut aller de 5 à 20 ans, selon la durée d'utilisation attendue.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoirs provenant de rééchelonnements constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs se matérialisent une fois qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du

Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Évaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

Primes non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la durée du risque.

Évaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative dans l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et la répartition du risque.

En cas de sinistre ou de résiliation anticipée des polices d'assurance, la partie encore non sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres

Inscription au bilan: les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus, mais pas encore déclarés.

Évaluation des provisions IBNR forfaitaires: un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR forfaitaires sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Évaluation des provisions IBNR au cas par cas: constitution au cas par cas. Cela s'applique dans les cas ne présentant encore aucun sinistre déclaré, mais affichant un retard de paiement qui dépasse le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Évaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Étant donné qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également appliquée.

Évaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

La méthode de calcul pour le capital de risque a été adaptée au 1^{er} janvier 2024. L'exposition résultant d'accords de principe n'est plus intégrée dans le calcul du CPR, car il ne peut pas encore en résulter de dommage pour la SERV. En outre, le modèle est calculé sur deux secteurs (public et privé). Le calcul du capital de base (CB) au moyen du même modèle mathématique basé sur des données contraintes a été supprimé. Il a été établi que le CPR doit être couvert à 200 pour cent (par 100 pour cent du CB).

Inscription au bilan: en ce qui concerne l'établissement des comptes de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après l'inscription au bilan et l'évaluation des autres positions. Il est partagé comme suit:

- capital porteur de risque (CPR): poste du bilan correspondant aux «provisions techniques» usuelles en matière d'assurance. Le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique considérant tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement. Le CPR est réservé par ailleurs pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre;
- capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui sert à atteindre un niveau de sécurité plus élevé;
- réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV;
- résultat d'entreprise.

Évaluation: le capital porteur de risque se détermine au moyen d'un modèle mathématique. Il intègre le calcul de la fonction de perte relative au risque de non-paiement du portefeuille et détermine le quantile de cette fonction. Cette valeur indique le dommage annuel qui n'est pas dépassé dans le pourcentage correspondant de tous les cas. La SERV utilise comme masse de risque la moyenne des valeurs dépassant le quantile de 99 pour cent en paliers de 0,1. Pour calculer le CB, on utilise un degré de couverture visé du CPR de 200 pour cent. Le capital de base résulte de la différence entre le taux de couverture cible et le CPR. En outre, un montant relatif aux risques opérationnels est ajouté au capital de base. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, y compris la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

Commentaires sur les comptes annuels

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et des comptes par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de ne pas ventiler les liquidités, les placements, les engagements courants et les engagements à court terme ainsi que le capital sur les trois rubriques. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

À propos du compte de résultat

[1] À propos des «recettes de primes»: le poste «recettes de primes» d'un montant de CHF 78,9 mio. se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 92,7 mio., moins les paiements des primes à des réassurances d'un montant de CHF 13,8 mio.

[2] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres de CHF 15,5 mio. se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 54,4 mio., de la dissolution de provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 12,7 mio. et de la modification ou de la réévaluation des créances résultant de sinistres de CHF 65,8 mio. (cf. charges des sinistres par rubrique, p. 70). En 2024, des sinistres à hauteur de CHF 16,2 mio. ont été définitivement sortis des comptes. Les sinistres sortis des comptes concernaient pour l'essentiel des risques en Suisse, en Égypte, aux Émirats arabes unis et en Algérie. Le montant de CHF 0,6 mio. dans les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

[3] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement de CHF 26,0 mio. constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement à hauteur de CHF 26,1 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,1 mio. (cf. résultat de rééchelonnement par rubrique, p. 70).

[4] À propos des «autres produits»: les CHF 3,4 mio. dans les autres produits proviennent principalement de la capitalisation des coûts (autres charges d'exploitation) du projet informatique Phœnix et du développement du PIC.

À propos du bilan

[5] À propos des «placements financiers à court terme»: à la date de clôture, l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] À propos des «immobilisations incorporelles»: les CHF 11,5 mio. dans les immobilisations incorporelles proviennent de la capitalisation des coûts (autres charges d'exploitation) du projet informatique Phœnix et du développement du PIC de la SERV, qui est amorti sur une durée de cinq ans.

[7] À propos des «créances résultant de sinistres et de restructurations»: les créances résultant de sinistres et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. créances résultant de sinistres et de restructurations [avec réévaluation], p. 67) de la SERV sont évaluées conformément aux PIBE (cf. principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 60). Elles sont ensuite inscrites au bilan en tant que créances nettes. Au cours de l'exercice considéré, les créances résultant des sinistres ont diminué de CHF 17,5 mio. Les sinistres qui ont fait l'objet de versements à hauteur de CHF 109,6 mio. concernaient les pays suivants: la Zambie, l'Éthiopie, les Émirats arabes unis, la Russie, la Tanzanie, le Ghana, l'Ukraine, l'Égypte et le Bangladesh.

[8] À propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»: les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. avoirs résultant d'accords de rééchelonnement, p. 69) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants sont imputables à l'Argentine (baisse de CHF 16,6 mio.).

[9] À propos des «provisions pour sinistres»: La SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR des sinistres d'un montant de CHF 58,2 mio. et des provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 203,3 mio. (cf. principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 60). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 261,5 mio.

[10] À propos des «autres engagements à long terme»: il s'agit du versement d'un dépôt de garantie de sécurité relatif à un cas de recouvrement aux Émirats arabes unis, qui devrait être remboursé dans trois ans.

À propos du tableau des flux de trésorerie

Le compte de liquidités a été ajusté au cours de l'exercice considéré. Jusqu'à présent les effets de change étaient inscrits sur les comptes monétaires via la position «Paiements pour le personnel et l'activité». Désormais, ces effets sont inscrits séparément en tant qu'effets de change afin que le flux de fonds quotidien résultant des activités

commerciales soit visible. Les effets de l'exercice précédent ont été ajustés afin de permettre la comparaison.

[11] À propos des «primes encaissées»: au total, des paiements de primes nets (déduction faite des paiements aux réassureurs) de CHF 108,0 mio. ont été effectués. Il faut mentionner à cet égard qu'une part importante des primes facturées durant le dernier exercice ont été réglées.

À propos des comptes par rubrique

[12] À propos des «recettes de primes»: les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques pertinentes. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 70.

[13] À propos de la clé de répartition des «intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement»: les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

[14] À propos des «charges des sinistres»: les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques pertinentes. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 70.

[15] À propos du «résultat de rééchelonnement»: le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques pertinentes. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 70.

[16] À propos de la clé de répartition des «charges de personnel»: les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, déduction faite des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats d'assurances globales selon les charges effectives.

[17] À propos de la clé de répartition des «autres charges d'exploitation incl. amortissements»: la répartition des autres charges d'exploitation incl. amortissements sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.

[18] À propos de la clé de répartition du «résultat financier»: la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 12).

À propos du bilan par rubrique

[19] À propos des «provisions pour sinistres»: les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau «Provisions pour sinistres par rubrique» à la page 70.

Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles

en kCHF

	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	2024	2023	2024	2023
Valeurs d'acquisition				
État au 1 ^{er} janvier	2 572	2 446	17 194	10 570
Entrées	137	269	2 667	6 624
Sorties	-44	-143	-	-
Autres mutations, transferts	-	-	-	-
État au 31 décembre	2 665	2 572	19 860	17 194
Amortissements, cumulés				
État au 1 ^{er} janvier	2 167	2 020	5 082	2 826
Entrées	261	289	3 273	2 256
Sorties	-44	-143	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
État au 31 décembre	2 384	2 167	8 355	5 082
Valeur comptable au 31 décembre	281	405	11 505	12 112

Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2024			31.12.2023			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV (1)	Réévaluation (2)	Créances nettes (3)=(1)+(2)	Créances SERV (4)	Réévaluation (5)	Créances nettes (6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres *							
Arabie saoudite	128,4	-102,7	25,7	128,4	-89,9	38,5	-12,8
Zambie	86,7	-67,2	19,5	33,6	-26,0	7,6	11,9
Suisse	82,3	-73,0	9,3	89,1	-79,5	9,6	-0,4
Cuba	43,5	-30,7	12,7	42,3	-29,9	12,4	0,3
Turquie	43,0	-26,3	16,7	43,2	-22,7	20,5	-3,8
Grèce	38,7	-38,7	0,0	38,2	-38,2	0,0	0,0
Zimbabwe	37,2	-28,8	8,3	37,2	-28,8	8,3	-0,0
Éthiopie	19,5	-18,0	1,5	-	-	-	1,5
Émirats arabes unis	16,9	-16,7	0,2	28,4	-16,4	12,0	-11,8
Indonésie	13,0	-11,6	1,4	13,0	-11,6	1,4	-0,0
Autres pays	74,6	-57,6	17,0	71,9	-52,4	19,5	-2,5
	583,8	-471,5	112,3	525,3	-395,4	129,8	-17,5
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	-170,0	18,9	188,9	-170,0	18,9	-
	188,9	-170,0	18,9	188,9	-170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			131,2			148,7	-17,5

* Les créances résultant de sinistres sont désormais présentées ajustées des effets de change. À des fins de comparabilité, les chiffres de l'année précédente ont également été ajustés.

Créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2024					31.12.2023					Variation
	Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances totales	Part de tiers*	SERV			Créances nettes
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes	
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	-170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	-170,0	18,9	-
Total	216,3	27,4	188,9	-170,0	18,9	216,3	27,4	188,9	-170,0	18,9	-

* Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2024						31.12.2023						Variation
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir net
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net	
				(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)				(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	
(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(7)-(8)-(9)	(11)	(10)+(11)	(13)=(6)-(12)	
Soudan	144,9	91,7	-	53,3	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,3	-47,9	5,3	-
Cuba	118,0	-	30,7	87,4	-64,4	23,0	117,5	-	30,6	87,0	-64,4	22,6	0,4
Argentine	70,3	-	13,5	56,8	-28,4	28,4	90,7	-	17,3	73,4	-28,4	45,0	-16,6
Pakistan	21,3	2,6	0,9	17,9	-17,9	-	40,5	3,0	1,9	35,6	-35,6	-	-
Bosnie et Herzégovine	17,0	-	4,2	12,8	-3,0	9,8	18,5	-	4,6	13,9	-3,0	10,9	-1,1
Irak	14,1	-	5,2	8,9	-8,6	0,3	18,7	-	6,6	12,1	-12,1	-	0,3
Honduras	1,4	-	0,1	1,3	-1,3	0,0	1,5	-	0,1	1,4	-1,3	0,1	-0,1
Cameroun	0,3	-	0,1	0,3	-0,3	-	0,7	-	0,1	0,6	-0,6	-	-
Serbie	-	-	-	-	-	-	9,7	-	2,6	7,1	-4,5	2,6	-2,6
Monténégro	-	-	-	-	-	-	0,2	-	0,0	0,1	-0,1	0,0	-
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	387,4	94,3	54,6	238,6	-171,8	66,8	443,0	94,7	63,8	284,5	-197,9	86,6	-19,7

Recettes de primes par rubrique

01.01.2024–31.12.2024, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
Recettes de primes d'assurance	39 811	1 508	37 103	78 422
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	891	49	13 332	14 272
Primes de réassurances	–	–	–	–
Primes versées à des réassurances	–17 900	–	4 118	–13 781
Total des recettes de primes	22 802	1 557	54 553	78 913

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2024–31.12.2024, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
Provisions pour sinistres IBNR	59 594	–5 151	–53	54 390
Provisions pour sinistres déclarés	13 632	–	–917	12 715
Variation de réévaluations	–64 536	–2 639	1 367	–65 808
Sortie des comptes définitive des sinistres	–4 494	–	–11 711	–16 205
Autres charges des sinistres	–	–3	–552	–555
Total charges des sinistres	4 196	–7 793	–11 866	–15 463

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2024–31.12.2024, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	10 595	7 217	8 299	26 112
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	–105	–1	–	–107
Total résultat de rééchelonnement	10 490	7 216	8 299	26 005

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2024, en kCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV (4)=(1)+(2)+(3)
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
IBNR	3 676	39 763	14 739	58 178
Sinistres déclarés	172 684	–1	30 682	203 365
Provisions pour sinistres	176 360	39 762	45 421	261 543

État du capital

Au 31 décembre 2024, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,991 mia., en hausse de CHF 98,9 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,399 mia. fin 2024, en baisse de CHF 542,8 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte majoritairement d'ajustements du modèle de calcul. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,493 mia. fin 2024, en hausse de CHF 556,2 mio. par rapport à l'année précédente (y compris attribution du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2023, d'un montant de CHF 13,4 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note suite à des crises politiques ou économiques (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de consolidation) ou si d'importants sinistres surviennent. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

État du capital

31.12.2024, en kCHF

	31.12.2023	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'exercice 2024	Mouvements	31.12.2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 124 406			-433 140	691 266
Capital de base (CB)	817 322			-109 655	707 667
Réserve de compensation (RComp)	937 209	13 372		542 795	1 493 376
Résultat d'entreprise (RE)	13 372	-13 372	98 910		98 910
Capital	2 892 309	-	98 910	-	2 991 219

Divers

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Événements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2024 et le 26 février 2025 qu'il conviendrait de communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2024 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de kCHF 66,6 (exercice précédent: kCHF 66,6) pour l'audit des comptes annuels 2024. Lors de l'exercice précédent, l'organe de révision a reçu kCHF 2,8 (hors taxe sur la valeur ajoutée) pour des prestations complémentaires. Aucune prestation supplémentaire n'a été fournie au cours de l'exercice considéré.

Rapport à la Confédération

La SERV est placée sous la surveillance du Conseil fédéral et la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV rend régulièrement compte de la réalisation de ses objectifs et de l'évolution de ses affaires au Conseil fédéral. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des États et du Conseil national.

La version électronique du rapport de gestion actuel est disponible sur report.serv-ch.com/2024/fr/.



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation au Conseil fédéral

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2024

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 54 à 72 de Assurance suisse contre les risques à l'exportation (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, la preuve d'autofinancement, les comptes par rubrique pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil fédéral sur l'audit des
comptes annuels 2024

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

**Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil fédéral sur l'audit des
comptes annuels 2024

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels y compris la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Lukas Kündig
Expert-réviseur agréé

Zurich, 26 février 2025

Contact

Schweizerische Exportrisikoversicherung SERV

Genferstrasse 6

8002 Zurich

info@serv-ch.com

Téléphone +41 58 551 55 55

www.serv-ch.com/de

Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV

Avenue d'Ouchy 47

1001 Lausanne

lausanne@serv-ch.com

Téléphone +41 21 613 35 84

www.serv-ch.com/fr

Rédaction

Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV, Zurich

Concept / Design / Codage

NeidhartSchön AG, Zurich

Photographie

Markus Bertschi, Zurich

Droits d'image des exemples pratiques

Point Productions SA, neustark AG

et Bartholet Maschinenbau AG

Traduction

SwissGlobal Language Services AG

Le rapport de gestion 2024 de la SERV
est disponible en allemand, français
et anglais sur le site www.report.serv-ch.com.
La version PDF allemande fait foi.

© Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV, 2025